



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE

S'LO

Résultat des v Du CONSEIL MUN

Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.
VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE
Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN
David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE
Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DEGRAENE
Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier
DEGRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE

SLO

22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 1

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Vu la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire réalisée le 18 mars 2026,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Le Rapport d'Orientation Budgétaire soumis à débat est annexé au présent rapport préparatoire.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'exercice 2026, et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, dont le document figure en annexe.

Annexé à la délibération :

- Rapport d'Orientation Budgétaire

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance
Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotique



Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE



Ville de Seclin

Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2026

Mars 2026

Table des matières

Introduction.....	4
Méthodologie.....	5
Partie 1 : Le contexte macroéconomique.....	7
La situation internationale.....	7
La situation économique en zone euro.....	9
Décélération de l'inflation en zone euro :.....	9
Bilan de la politique monétaire en 2025.....	9
La situation en France.....	10
Etat des finances publiques locales.....	12
Partie 2 : Décryptage du PLF 2026.....	14
2.1 Un contexte difficile et pessimiste.....	14
2.2 Les principales mesures.....	14
Partie 3 : Situation financière de la ville de Seclin 22	
3.1 Les règles de l'équilibre budgétaire et le rappel des données utiles et définitions.....	22
3.2 Rétrospective 2020/2025.....	27
3.3 Prospectives 2026.....	31
3.3.1 Les recettes de fonctionnement de la commune.....	31
3.3.2 Les dépenses de fonctionnement de la commune.....	34
3.3.3 L'épargne brute prévisionnelle 2026.....	42
3.4 Le maintien d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.....	43
3.4.1. Les dépenses d'investissement.....	43
3.4.2. Les recettes d'investissement.....	44
3.4.3. Les projets des pôles :.....	46
3.4.4. Les grands projets 2026.....	53
3.5. L'endettement.....	54
3.6 Le fonds de roulement.....	56
Conclusion.....	57

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

SLO 

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE

Introduction

Ce document constitue le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Aux termes de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Maire, dans les communes de 3 500 habitants et plus, de présenter « au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Dans le cadre de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, par analogie avec l'article L. 5217-10-4 applicable aux métropoles, la présentation des orientations budgétaires doit désormais intervenir « dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ».

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'article L. 2312-1 indique que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) « comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».

Les sources et les chiffres cités dans ce rapport sont principalement issus de données transmises par notre partenaire « Finance Active ».

Il est à noter que ce ROB s'inscrit dans un contexte international menaçant (les dirigeants russes et américains faisant planer à tour de rôle de graves menaces sur la planète) et secoué par des guerres sans fin (Ukraine, Israël/Palestine) ou plus récentes (conflit Etats-Unis, Israël/Iran). La situation nationale n'est pas beaucoup plus réjouissante avec une crise de régime qui s'éternise et une exacerbation de la violence au sein de la société française (ex : bagarres de rue entre mouvances extrémistes), sans oublier une diminution des dotations qui impacte de plein fouet les finances locales. Sur le plan local, les élections municipales ayant eu lieu le 15 mars, ce budget s'inscrit dans la continuité du précédent.

La **1^{ère} partie** de ce rapport sera consacrée à un état des lieux de la situation internationale, européenne et nationale ainsi qu'à un focus sur la situation des collectivités territoriales, ce qui permettra de contextualiser le propos.

La loi de finances 2026 sera évoquée en **2^{ème} partie** ainsi que ses incidences.

Enfin, la situation financière et les orientations budgétaires 2026 pour la ville de Seclin viendront clôturer, en **3^{ème} partie**, ce rapport d'orientation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE



Méthodologie

La réflexion autour des orientations budgétaires pour 2026 a suivi le même rythme que celui appliqué depuis maintenant plusieurs années, dans une logique d'anticipation et en mode projet.

La méthodologie appliquée s'est appuyée sur le partage des informations et l'implication de chaque pôle de la collectivité, en lien avec leurs élus thématiques.

La lettre de cadrage du Budget Primitif 2026 a été établie, en collaboration avec la Direction Générale et le 1^{er} adjoint élu aux Finances, Marchés Publics et RH, et présentée en Comité de Direction, et aux Référents Administratifs et Financiers de chaque pôle dès le 1 septembre 2025.

Les documents comptables ont ensuite été envoyés et l'établissement des inscriptions a commencé, pôle par pôle avec chaque délégation politique. Dans ce cadre, les politiques publiques ont été systématiquement réinterrogées.

Une première mise en commun des atterrissages et propositions a été réalisée le 28 novembre 2025. S'en sont suivies des déclinaisons par pôle et des réunions de partage.

Le travail d'arbitrage a été facilité par une réelle prise de conscience des enjeux et des contraintes par les pôles et leurs élus.

La préparation a respecté le calendrier suivant :

Date	Description
1 septembre 2025	Présentation Lettre Cadrage au CODIR
2 septembre 2025	Présentation Lettre Cadrage aux RAFs et fourniture des documents nécessaires à la préparation budgétaire.
28 novembre 2025	Remise des propositions BP2026
Du 15 au 21 décembre 2025	Présentation du BP26 et atterrissage CFU2025
12 janvier 2026	Arbitrage CODIR Fonctionnement
26 janvier 2026	Arbitrage CODIR Investissement
12 mars 2026	Convocation présentation du ROB aux présidents
18 mars 2026	Présentation du ROB aux présidents de groupe
3 avril 2026	CM : Débat Orientation Budgétaire
Courant avril 2026	Commissions thématiques pour le BP2026
27 avril 2026	CM : vote CFU2025 / BP2026

Partie 1 : Le contexte macroéconomique

La situation internationale

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans un contexte mondial tout aussi instable et tendu que celui de 2025. Ces tensions sont exacerbées, entre autres, par les déclarations (droits de douane, souveraineté du Groenland) et actions (destitution du Président vénézuélien, Assassinat du guide suprême en Iran) de Donald TRUMP, président des Etats-Unis mais aussi de son homologue russe Vladimir POUTINE qui poursuit la guerre en Ukraine et laisse planer des velléités d'expansion.

Au-delà de ce contexte géopolitique inquiétant, la situation économique mondiale est complexe.

Une décision concernant la BNP a ainsi ajouté à la complexité économique ambiante : la forte correction boursière de BNP Paribas, qui a vu son titre chuter de près de 10 % en une séance le lundi 20 octobre 2025, a été provoquée par un verdict rendu mi-octobre à New York. Un jury fédéral a estimé que la banque avait indirectement contribué aux atrocités commises par le régime d'Omar el-Béchir au Soudan dans les années 2000, en maintenant des opérations financières ayant contourné les sanctions américaines. Ce verdict, rendu dans une affaire portée par trois plaignants, s'est soldé par une première condamnation à 20 millions de dollars de dommages et intérêts. En soi, cette somme est relativement faible pour un établissement de cette taille, mais elle ouvre la voie à une action collective beaucoup plus large : plus de vingt mille réfugiés soudanais pourraient à leur tour se joindre à la procédure, exposant potentiellement la banque à des amendes et compensations cumulées se chiffrant en milliards de dollars. Sur les marchés, la réaction a été immédiate. Les investisseurs ont sanctionné la banque, anticipant une hausse des coûts juridiques, une dégradation potentielle de sa notation et une érosion de sa rentabilité à moyen terme. L'affaire se propage par effet de contagion : l'ensemble du secteur bancaire européen a vu ses titres reculer, les marchés intégrant désormais une prime de risque plus élevée sur les institutions exposées à des contentieux extraterritoriaux.

Enfin, de manière plus rassurante, l'énergie et les matières premières semblaient se stabiliser :

- La révolution mondiale du stockage d'électricité dans les batteries entre dans une phase d'accélération historique. Le modèle des « méga-batteries » s'impose désormais comme un pilier de la transition énergétique. Sur le plan économique, la montée en puissance du stockage ouvre une nouvelle étape du marché énergétique. En captant l'électricité à bas prix lors des excédents et en la restituant lors des pénuries, les opérateurs de batteries jouent désormais un rôle d'arbitre énergétique. La généralisation du stockage à grande échelle pourrait permettre, d'ici la fin de la décennie, de couvrir près de 10% des besoins en flexibilité du système électrique européen, contre moins de 2% aujourd'hui.
- Le marché pétrolier mondial évoluait depuis plusieurs mois dans un cycle baissier prolongé. Le baril de Brent s'échangeait fin octobre autour de 66 dollars. Les conséquences économiques de cette tendance étaient contrastées. Pour les pays importateurs, la baisse du prix du baril agissait comme un amortisseur budgétaire et désinflationniste. Dans la zone euro, la facture énergétique totale avait diminué d'environ 90 milliards d'euros sur les douze derniers mois, contribuant à la décreue de

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

SLO

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE

l'inflation. En France, le prix des carburants était revenu sous les 1,70 euro le litre, allégeant les coûts de production dans le transport et l'agroalimentaire. À moyen terme, le pétrole semblait entrer dans une nouvelle ère : celle d'un équilibre à prix modéré, oscillant entre 50 et 75 dollars, dans un marché où les renouvelables et le stockage électrique commencent à jouer un rôle de stabilisateurs économiques.

Malheureusement, les cartes ont été rebattues avec le conflit en Iran (s'étendant aux pays du golfe) qui a fait exploser les tarifs à la pompe.

La situation économique en zone euro

Décélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation globale dans la zone euro est revenue à 2,0% en décembre 2025, atteignant ainsi l'objectif de la Banque Centrale Européenne après un léger recul en novembre.

Cette baisse traduit un apaisement général des pressions sur les prix, notamment grâce à la contraction des prix de l'énergie.

L'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation a également diminué légèrement, mais reste encore au-dessus des niveaux permettant une détente monétaire immédiate.

La croissance de la zone euro reste modérée, avec une consommation résiliente mais des contraintes persistantes dans les exportations et le secteur manufacturier, et la BCE projette une inflation moyenne de 1,9% et un PIB de 1,2% en 2026.

Bilan de la politique monétaire en 2025

En 2025, la Réserve Fédérale Américaine a adopté une posture prudente maintenant ses taux directeurs à 4,5% durant le premier semestre avant de procéder à trois baisses consécutives pour les ramener à 3,75% en fin d'année.

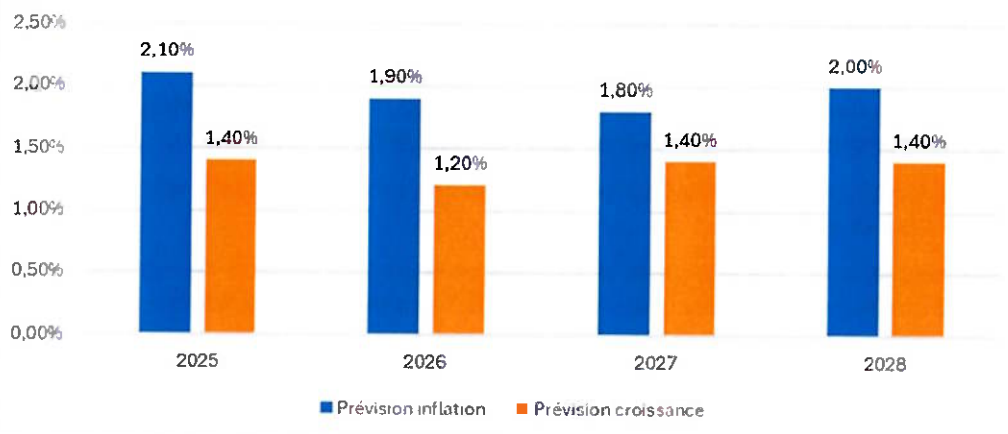
Malgré cet assouplissement progressif, les taux américains restent relativement élevés par rapport à ceux de l'Union Européenne. Cette approche attentiste reflétant la volonté de la FED de préserver sa crédibilité monétaire dans un contexte de dette publique élevée et d'inflation encore sensible.

Du côté européen, la Banque Centrale Européenne a amorcé un cycle d'assouplissement avant de stabiliser son taux de dépôt à 2,0%, dans un environnement où l'inflation est revenue autour de 2,1%, proche de sa cible.

La croissance de la zone euro reste modérée, limitant l'impact de la politique monétaire et renforçant la dépendance aux politiques budgétaires nationales.

La composante énergétique est la principale source de désinflation. La baisse du prix du pétrole, passé de 80 à 66 dollars le baril fin octobre et la normalisation du marché du gaz en Europe — désormais stabilisé autour de 30 euros le MWh contre plus de 200 euros à l'automne 2022 — ont réduit les coûts pour les entreprises et allégé les factures des ménages. Parallèlement, les prix alimentaires, qui avaient contribué à plus de la moitié de l'inflation en 2023, ralentissent nettement (+ 1,4% sur un an), grâce à la détente des intrants agricoles (en particulier la baisse du coût des engrais) et à la baisse des coûts logistiques.

Anticipation Croissance et Inflation de la BCE en zone Euro



La situation en France

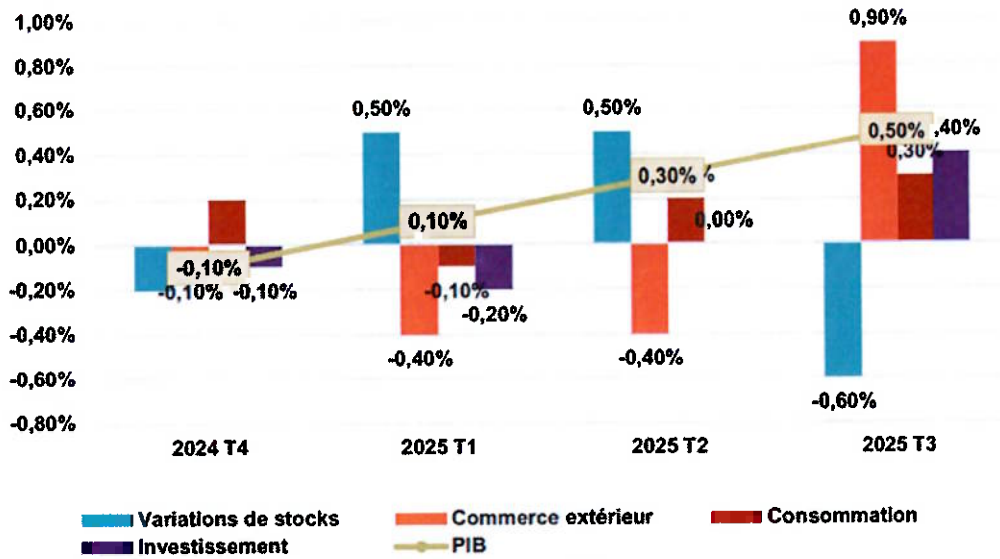
L'escalade des tensions internationales et l'instabilité politique et économique font régner un pessimisme global en France.

Le gouvernement a, pour sa part, choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

Pour y parvenir, le gouvernement mise sur trois leviers principaux : une hausse des recettes ciblée sur les patrimoines inactifs, un gel partiel des dépenses de fonctionnement, et la rationalisation des niches fiscales.

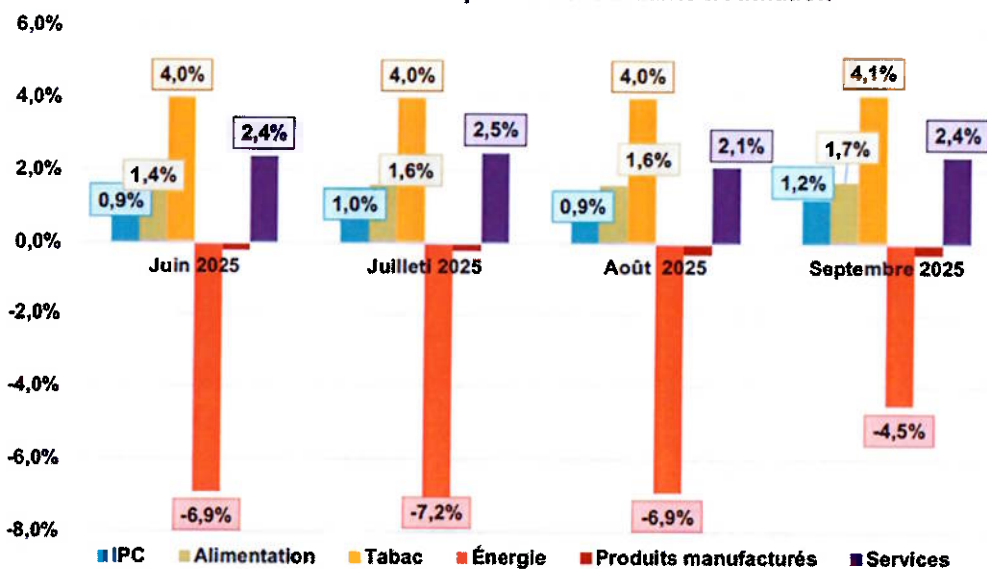
Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique molle, encore loin des niveaux pré-pandémiques.

France : Produit intérieur brut



Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. L'indice des prix à la consommation harmonisé servant de base à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2026 (établi en novembre 2025) atteint lui 0,8%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste postpandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

France : évolution des postes contribuant à l'inflation



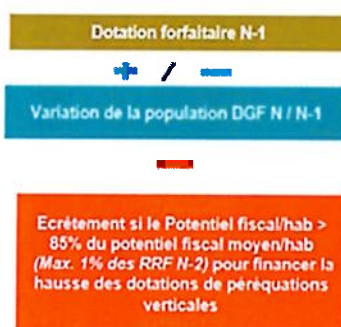
Source : INSEE

Etat des finances publiques locales

2025 a vu la création d'un nouveau prélèvement pour les communes (entre autres) : le DILICO, Dispositif de Lissage Conjoncturel. Le principe est de prélever une certaine somme l'année N mais de procéder à son remboursement à hauteur de 90%, sur les 3 années suivantes. L'une des interrogations principales du PLF26 était de savoir si ce dispositif allait être pérennisé ou non. Ce ne sera pas le cas pour les communes.

Par ailleurs, le retour de l'écrêtement a fait perdre la dotation forfaitaire à beaucoup de communes (dont Seclin).

Pour rappel, voici comment est calculée la dotation forfaitaire :



Seclin fait partie des communes dont la dotation forfaitaire est écrêtée car notre potentiel fiscal est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen national.

Notre dotation forfaitaire est également impactée par l'évolution de notre population DGF (population INSEE N-3 + places de caravanes + résidences secondaires).



Voici les données de Seclin, en rétrospective pour le calcul de notre dotation forfaitaire :

	2022	2023	2024
DF N-1 après retraitement	0,00 €	0,00 €	4 071,00 €
Variation population	5 955 €	4 071 €	33 456 €
Ecrêtement	5 955,00 €	0,00 €	17 808,00 €
Dotation forfaitaire totale	0,00 €	4 071,00 €	19 719,00 €

Le montant de l'écrêtement était supérieur depuis 2020 au montant de notre DF N-1 majorée de notre population DGF. Ainsi, nous ne percevons plus de dotation forfaitaire.

En 2023, la loi de finances a suspendu exceptionnellement l'écrêtement en mesure de soutien aux communes. Nous avons ainsi pu bénéficier d'un montant de dotation forfaitaire de 4 071 € qui correspond à la variation positive de notre population DGF.

En 2024, la loi de finances n'a pas prolongé la suppression de cet écrêtement. Malgré tout, notre population DGF a été très dynamique cette année-là (+ 33 456 €), ce qui a permis de compenser cet écrêtement (17 808 €) et de vous faire bénéficier d'un montant de dotation forfaitaire (19 719 €).

En 2025, l'écrêtement est bien plus important en loi de finances pour 2025 que les années précédentes. Notre dotation forfaitaire N-1 et la variation de notre population n'ont pas suffi à compenser le montant de cet écrêtement. Ainsi, nous n'avons pas touché de DGF en 2025 et il n'est pas prévu d'en percevoir en 2026.

Enfin, la hausse des cotisations CNRACL s'est poursuivie comme prévu.

Pour rappel, le mandat 2020-2026 a été marqué par de nombreux évènements ou décisions nationales contraires pour les collectivités territoriales (COVID, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, hausse du point d'indice faisant gonfler la masse salariale, hausse spectaculaire des dépenses de fluides, ...) heureusement parfois compensés par des mesures protectrices (filet de sécurité, bouclier tarifaire, abondement à la Dotation Globale de Fonctionnement, ...).

Partie 2 : Décryptage du PLF 2026

2.1 Un contexte difficile et pessimiste

Le Projet de Loi Finances 2026, présenté par le gouvernement LECORNU, a été aussi compliqué que celui de 2025 et a abouti, de nouveau, cette année, à la mise en place de la loi spéciale (article 45 de la LOLF) autorisant la perception des impôts existants jusqu'au vote définitif de la loi de Finances.

La Loi de Finances 2026 a finalement été adoptée le 2 février 2026 via l'utilisation de l'article 49.3.

2.2 Les principales mesures

2.2.1 Les mesures pour les particuliers (source : site institutionnel du Ministère de l'économie et des finances)

- **IMPOTS**

Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu

La loi de finances 2026 revalorise le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation afin de neutraliser son effet sur le niveau d'imposition des ménages.

Barème de l'impôt sur le revenu	
Tranche de revenu imposable (par part)	Taux marginal d'imposition
Jusqu'à 11 600 €	0 %
De 11 601 € à 29 579 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	41 %
Au-delà de 181 917 €	45 %

Maintien de l'abattement de 10 % sur les retraites

L'article 6 du projet de loi de finances 2026 prévoyait la suppression de l'abattement de 10 % des pensions de retraite sur le calcul de l'impôt sur le revenu en le remplaçant par un abattement forfaitaire de 2 000 euros. La loi de finances 2026 adoptée supprime cette mesure en conservant cet avantage fiscal.

Reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)

Instaurée en 2025, la **contribution différentielle sur les hauts revenus est reconduite par la loi de finances 2026**. Cet impôt vise à garantir un taux d'imposition minimale de 20 % sur les revenus pour les foyers fiscaux les plus aisés jusqu'à ce que le déficit public soit inférieur à 3 % du PIB.

La contribution différentielle sur les hauts revenus concerne les foyers dont le revenu fiscal de

référence pour les revenus 2025 dépasse :

- 250 000 € pour un célibataire,
- 500 000 € pour un couple.

Création d'une taxe sur les holdings patrimoniales

La loi de finances 2026 instaure **la création d'une taxe sur les holdings patrimoniales** avec un champ d'application plus restreint que dans le projet de loi initial soumis aux parlementaires. Initialement fixée à 2 % des actifs non affectés à une activité économique, la mesure a été amendée pour cibler uniquement la valeur vénale de **certains biens dits « somptuaires » non liés à une activité professionnelle**, comme les yachts, les véhicules de collection, chevaux de course ou encore les bijoux. En revanche, sont exclus de l'assiette taxable :

- La trésorerie,
- Les titres financiers,
- Les participations actives,
- Les œuvres d'art.

Le taux de la taxe s'élève à 20 % sur les exercices clos à partir du 31 décembre 2026. La taxe s'appliquera aux holdings contrôlés par des personnes physiques avec un seuil de patrimoine au moins égal à cinq millions d'euros.

Doublement du plafond de la réduction d'impôt "Coluche"

La loi de finances 2026 encourage la générosité des Français *via* des réductions d'impôt plus avantageuses :

- **à compter du 14 octobre 2025, les dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violence ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 2 000 € par an**, contre 1 000 € avant cette date,
- **les dons effectués entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026, en vue de la restauration du château de Chambord, ouvrent droit quant à eux à une réduction d'impôt de 75 %, dans la limite de 1 000 € par an.**

CONSUMMATION

Création d'une taxe sur les petits colis

La loi de finances 2026 a instauré la création d'une **taxe dite "taxe sur les petits colis"**, d'un **montant de deux euros par article**, afin de lutter contre la concurrence des plateformes e-commerce. **Elle s'appliquera à partir du 1er mars 2026** sur les colis :

- d'une valeur inférieure à 150 euros,
- en provenance de pays tiers hors Union européenne,

LOGEMENT

Création du dispositif « Relance logement »

La loi de finances 2026 met en place un nouveau dispositif fiscal à destination des particuliers afin de stimuler l'offre de logement locatif. **Mis en place pour trois ans, Relance logement concerne les logements dans les immeubles collectifs sur l'ensemble du territoire :**

- neufs,

- anciens, à condition de réaliser des travaux représentant au moins 30 % de la valeur du bien.

Pour bénéficier du dispositif, les bailleurs doivent s'engager à louer le bien comme logement principal (sauf dans le cercle familial proche) pendant une durée de neuf ans en respectant un plafond de loyer.

En contrepartie, le bailleur pourra déduire de ses revenus locatifs :

- une partie du prix d'achat du bien (jusqu'à 12 000 euros/an),
- l'intégralité des charges liées à la location (travaux, intérêt d'emprunt, taxe foncière) jusqu'à 10 700 euros.

- **AIDES ET FINANCEMENT**

Hausse de la prime d'activité

La loi de finances revalorise en moyenne la prime d'activité de 50 euros par mois et par bénéficiaire. La prime d'activité est une aide qui permet de compléter les revenus des salariés les plus modestes. Elle vise à encourager la reprise ou l'exercice d'une activité professionnelle des salariés de plus de 18 ans. La prime d'activité est calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Extension du repas à un euro

Afin de lutter contre la précarité étudiante, la loi de finances 2026 instaure à tous les étudiants le repas (entrée, plat et dessert) à un euro dans les restaurants universitaires (restos U gérés par le CROUS). **Cette mesure sera mise en place à partir du 1^{er} mai 2026.**

Pour bénéficier du repas à un euros, les étudiants devront être inscrits dans l'enseignement supérieur et devront présenter leur carte d'étudiant dans les restos U.

Réouverture de MaPrimeRénov'

L'absence de vote de budget fin 2025 a eu pour conséquence la suspension du guichet MaPrimeRénov'. **L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture complète de MaPrimeRénov'** à tous les ménages dans les mêmes conditions qu'en 2025. Un rendez-vous en espace conseil France Rénov' devient obligatoire avant le dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov'.

MaPrimRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique des logements individuels et copropriétés.

Réouverture des autres guichets suspendus en l'absence de budget voté fin 2025

L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture progressive des guichets contraints de fermer au 1^{er} janvier 2026 :

- **Ma Prime Logement Décent**, pour la réhabilitation des logements indignes ou dégradés,
- **Ma PrimAdapt'** pour financer les travaux d'adaptations des logements,
- **LocAvantages** pour bénéficier d'une réduction d'impôt si vous proposez un logement à la location.

Revalorisation des aides sociales

La loi de finances 2026 revalorise les aides sociales à hauteur de l'inflation (+0,9 %) au

1^{er} avril 2026. Sont concernés :

- le RSA (Revenu de solidarité active) qui passe à 653,33 euros par mois,
- l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) qui passe à 1 042,62 euros par mois,
- l'APL (Aide personnalisée au logement), dont le montant varie selon la situation des ménages,
- les allocations familiales, dont les montants varient selon la situation des ménages.

Financement du permis

Désormais, le **financement de la préparation aux épreuves du permis de conduire du groupe léger (permis A1, A2, B1, B) via le compte personnel de formation (CPF) est limité aux demandeurs d'emploi ou aux salariés qui bénéficient d'un financement d'un tiers** pour préparer ce type de permis.

Par ailleurs, **l'aide aux apprentis pour financer leur permis de conduire est supprimée.**

2.2.2 Les mesures pour les entreprises

(source : site institutionnel du Ministère de l'économie et des finances)

IMPOTS ET TAXES

Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

La loi de finances 2026 reconduit pour une nouvelle année la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises. Cette surtaxe a pour objectif de faire contribuer davantage les grandes entreprises à la réduction du déficit public.

La loi de finances 2026 exclut les ETI en rehaussant le seuil d'imposition aux seules entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliards d'euros (contre un milliard en 2025). La base imposable sera calculée sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû sur les deux derniers exercices (2025 et 2026) avec un acompte de 98 % de la contribution versé en même temps que le dernier acompte de l'impôt sur les sociétés (le 15 décembre 2026 pour les clôtures au 31 décembre 2026).

Les taux d'imposition restent inchangés :

- Taux de 20,60 % pour les chiffres d'affaires compris entre 1,5 milliard d'euros et 3 milliards d'euros,
- Taux de 41,20 % pour les chiffres d'affaires supérieurs à 3 milliards d'euros.

Maintien de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La loi de finances 2026 maintient la suppression progressive de la CVAE jusqu'en 2030.

TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Réforme du pacte Dutreil

La loi de finances 2026 intègre une modification du Pacte Dutreil. Ce dispositif fiscal permet d'alléger le coût fiscal d'une transmission d'une entreprise dans le cercle familial. Ce resserrement du pacte Dutreil impacte peu les PME et les TPE, il concerne d'abord les grandes entreprises familiales.



Ainsi, la loi de finances 2026 exclut de l'assiette exonérée à hauteur de 75 % les actifs non exclusivement affectés à l'activité professionnelle, c'est-à-dire les actifs « somptuaires » comme les logements non affectés à un usage professionnel, les objets d'art, les véhicules de tourisme ou encore les bijoux.

La nouvelle version du Pacte Dutreil augmente la durée d'engagement individuel de conservation des titres qui passe de quatre à six ans.

AIDES ET FINACEMENTS

Prorogation du crédit d'impôt au titre de l'investissement dans l'industrie verte (C3IV)

La loi de finances 2026 proroge pour trois ans (jusqu'au 31 décembre 2028) le dispositif du crédit d'impôt au titre de l'investissement dans l'industrie verte (C3IV). Certains paramètres du C3IV sont également modifiés dans la loi de finances pour s'adapter au cadre européen.

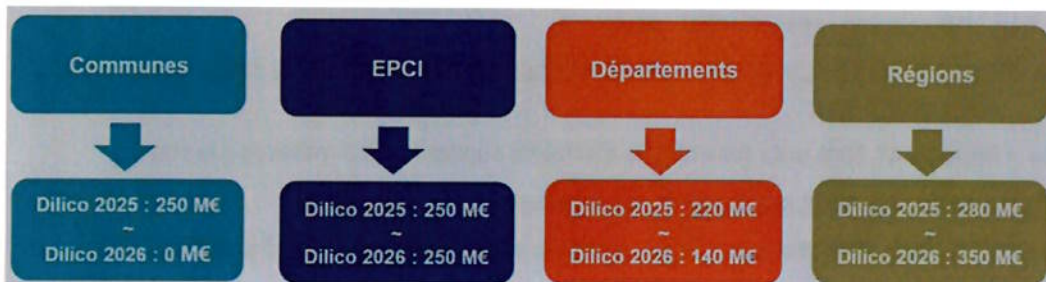
Exonération des pourboires

L'exonération des pourboires est prolongée jusqu'en 2028. Ils ne seront donc pas soumis à l'impôt sur le revenu ni aux cotisations sociales. Elle concerne les pourboires non imposés aux clients et versés aux salariés en contact avec la clientèle, dont la rémunération mensuelle est inférieure à 1,6 Smic.

2.2.3 Les mesures pour les collectivités (Source Finance Active)

La première bonne nouvelle attendue pour les communes est la mise sur pause du **DILICO**. Elles percevront bien le 1er remboursement mais ne seront pas prélevées, cette année. Ce n'est pas le cas des Régions ou Départements, fortement mis à contribution.

Pour rappel, le DILICO a pour but de lisser dans le temps, les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics. S'élevant à 1 milliard d'€ en 2025, il a été abaissé à 740 millions d'€ en 2026. Son remboursement à hauteur de 90% reste échelonné sur 3 ans. Les 10% restants seront abonder au profit du FPIC



L'écrêtement, remis en place en 2025, est maintenu en 2026.

Au niveau des **dotations**, elles restent plus ou moins stables :

- Dotation Forfaitaire
- Dotation de Solidarité Urbaine
- Dotation de Solidarité Rurale

- Dotation Nationale de Péréquation

Pour rappel, Seclin n'est concerné que par la DSU. La DF a été remise à zéro du fait de la remise en place de l'écrêtement.

✓**DF** : stabilité en 2026 si population inchangée, sauf pour les communes écrêtées où une minoration supérieure à 2025 doit être prévue (*1,76)

✓**DSU** : progression légèrement inférieure à 2025

✓**DSR** : progression identique à 2025

✓**DNP** : stabilité ou application du tunnel d'évolution de -10%/an

Le **FPIC** quant à lui reste inchangé.

Pour cette année 2026, le **coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales** est de 0,8% (Pour rappel, il est calculé en fonction de l'évolution des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2). Les projections de la banque de France pour 2027, 2028 et 2029 sont, respectivement de +1,3%, 1,3% et 1,8%. **C'est ce chiffre de 0,8% qui sera utilisé pour l'indexation tarifaire opérée annuellement sur les produits des services à Seclin.**

Le premier jet du PLF26 prévoyait une baisse de 25% de la **compensation sur les locaux industriels** (article 748). Finalement cette baisse sera de 19,3%

Le PLF26 crée une nouvelle taxe : **la TVLH**, Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation. Au 1^{er} janvier 2027 les 2 taxes : TLV (Taxe sur les Logements Vacants) et THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) disparaîtront et seront fusionnées dans cette nouvelle taxe, la TVLH.

- ▲ **Taux de la nouvelle taxe TVLH :**
- ▲ **Communes en déséquilibre marqué :**
 - ▲ 17 % la 1^{ère} année
 - ▲ 34 % à partir de la 2^{ème} année
 - ▲ Possibilité d'augmentation : jusqu'à 30 % la 1^{ère} année jusqu'à 60 % ensuite
 - ▲ **Autres communes : Plafond de 50 %**
- ▲ **Ces taux sont plus élevés que ceux de l'ancienne TLV, qui ne permettait pas d'augmentation dérogatoire.**

Attention, malgré la disparition des 2 taxes (TLV et THLV), la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est maintenue.

Côté investissement, le PLF26 avait prévu de faire disparaître la **DSIL, DETR et DPV** au profit d'une nouvelle enveloppe, le FIT. Il a finalement été abandonné et les enveloppes sont restées en l'état.

Le **Fonds Vert** à, quant à lui, été abaissé à 650 millions d'€.

2026					
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	Fonds Vert
Montant :	420 M €*	1,046 Md €*	150 M €*	212 M €*	837 M € (- 27%)
Éligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Éducation, culture, emploi, développement économique, santé, sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité... Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

Le **FCTVA** dont le PLF25 avait prévu de faire baisser le taux, **reste inchangé à 16,404 %**. Il ne sera pas non plus abandonné pour le Fonctionnement.

Les autres mesures, plus anecdotiques et moins impactantes pour Seclin, portent sur :

- La révision des valeurs locatives des locaux professionnels : prorogation pour 1 an du « planchonnement »
- Aménagement des exonérations des collectivités en FRR/ZRR
- Ajustements sur la fiscalité de l'eau
- Taux de TVA à 5,5% sur l'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE

Partie 3 : Situation financière de la ville de Seclin

3.1 Les règles de l'équilibre budgétaire et le rappel des données utiles et définitions

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

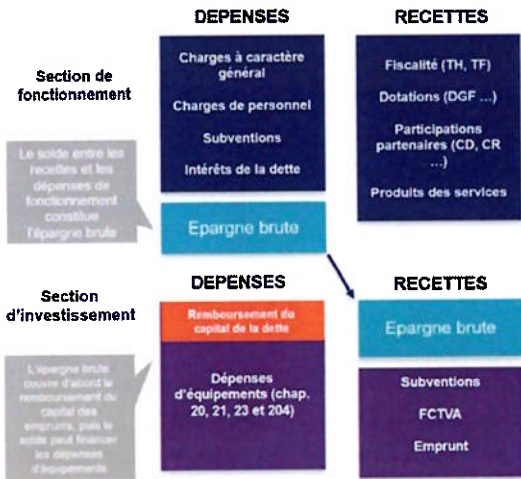
Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections,
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.



Les règles d'équilibre budgétaire

Les règles d'équilibre des comptes des communes



Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- Section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- **Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette**, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
 - Une **baisse de la capacité de financement** des prochaines dépenses d'équipement.
 - La nécessité de recourir **aux autres ressources propres** (FCTVA, Taxe d'urbanisme, Cessions d'immobilisations...) pour couvrir le remboursement de la dette.

Rappel des principaux postes en dépenses et en recettes de fonctionnement

Postes en dépenses réelles de fonctionnement	
Charges à caractère général (Chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général de la commune (fluides, fournitures, entretien de bâtiments ...etc.)
Charges de personnel (Chapitre 012)	Masse salariale
Participations, contingents et subventions (Chapitre 65)	Charges de gestion courante : subventions versées aux associations, au CCAS, indemnités des élus ...
Remboursement intérêts (Chapitre 66)	Remboursement des intérêts des emprunts.
Annulation des titres sur exercices antérieurs (Chapitre 67)	Titres émis sur des exercices antérieurs et nécessitant une annulation.
Provisions pour risque (Chapitre 68)	Provisions pour tous les risques de pénalités pour lesquelles la ville risque d'être condamnée.

Postes en recettes réelles de fonctionnement

Fiscalité directe et indirecte (Chapitre 73)	Directe : taxes ménages (TH, TFB et TFPB) Indirecte : taxe finale d'électricité, droits de mutation, prélèvements sur les jeux, attribution de compensation, FPIC, droits de place... etc.
Produits d'exploitation et du domaine (Chapitres 70 et 75)	Produit des services (ex : restauration scolaire, accueil périscolaire, piscine) concessions dans les cimetières, droit de stationnement, revenus des immeubles, redevance des délégataires
Dotations de l'Etat (Chapitre 74)	Versements de l'Etat : DGF, compensations fiscales, participations...
Produits financiers (Chapitre 76)	Résultat des produits financiers de la commune.
Annulation des mandats sur exercices antérieurs (Chapitre 77)	Mandats émis sur des exercices antérieurs et nécessitant une annulation.
Reprise de provisions (Chapitre 78)	Reprise des éventuelles provisions inscrites à l'exercice précédent et non utilisées.

Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

Épargne brute :

Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – Dépenses réelles de fonctionnement.

C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

Taux d'épargne brute :

Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %.

Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2024, selon l'Observatoire des finances locales produit en 2025, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,8% en repli par rapport à 2023 (- 0,9 point).

Épargne nette :

Épargne brute – le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

Capacité de désendettement :

Encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute.

Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) :

Fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice.

L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

3.2 Rétrospective 2020/2025

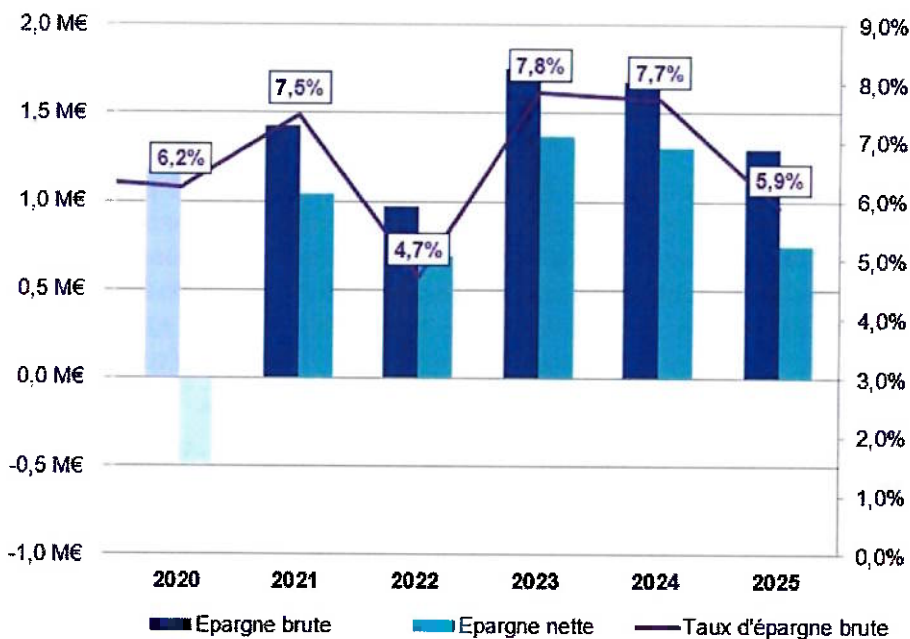
Ce paragraphe reprend les principaux indicateurs comptables sur la période 2020-2025. De manière générale et de plusieurs sources (Finance Active, Trésorerie), les Finances de la ville sont bien tenues et les indicateurs et autres ratios comptables sont corrects voire excellents.

Cela s'est confirmé par la note de 2,91 sur 7 (1 étant la meilleure performance possible) de notre partenaire Finance Active, présent aux côtés de la ville de Seclin depuis de nombreuses années. Il salue notamment la maîtrise de nos dépenses et notamment de la masse salariale, malgré le contexte (hausse successive du point d'indice, hausses de cotisation CNRACL,...), la réelle implication de toute la commune (Direction Générale, Elus et agents) dans l'établissement et le suivi des budgets mais aussi l'aspect sain de la dette de la commune.

Notre Trésorerie a également établi un rapport, rédigé par notre Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP, dans le cadre de l'audit de la qualité des comptes sur 3 ans d'exercice clos (2022, 2023 et 2024 – l'étude a été faite en septembre 2025). Ce rapport met en exergue les points positifs et les axes d'amélioration dans le cadre d'une démarche de progrès. Les principaux sujets maîtrisés par la ville de Seclin sont les Restes à Recouvrer, la gestion des emprunts, le suivi des subventions transférables, les flux financiers réciproques, les rattachements des charges et produits, les ICNE, les soldes comptables, l'apurement des Comptes d'Imputation Provisoires et le bilan du contrôle hiérarchisé de la dépense (qualité des mandats et pièces justificatives envoyées au SGC). Les axes d'amélioration portent essentiellement sur la gestion du patrimoine comptable et de l'actif qui résulte d'un historique lourd.

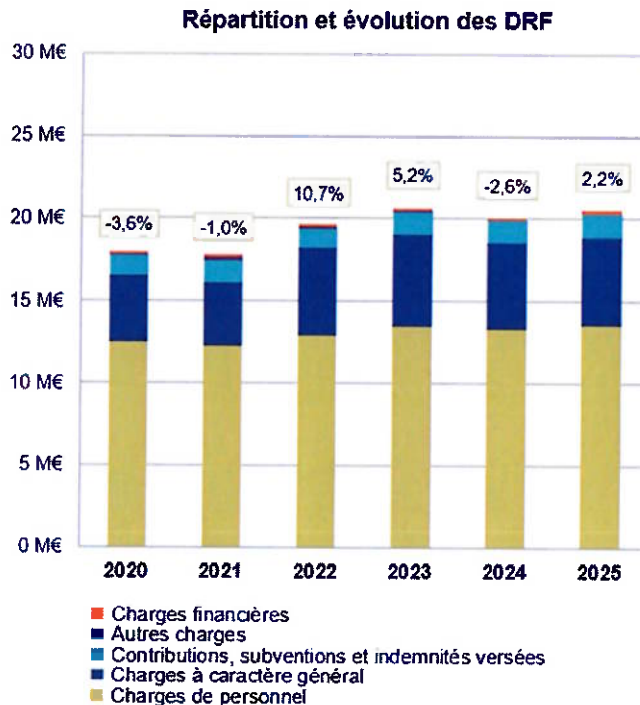
De manière générale, les Finances de la ville sont saines, bien gérées et anticipées sur plusieurs années.

Evolution des épargnes brutes, nettes et du taux d'épargne brute :



L'épargne brute se stabilise à des taux tout à fait raisonnables, quoique légèrement en-dessous des préconisations. Elle atteint néanmoins, **1,4 millions d'€ en 2025**.

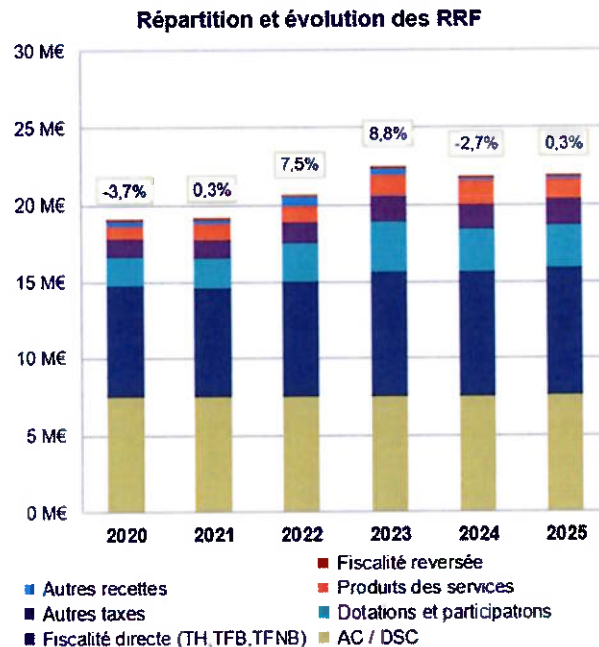
Les **dépenses réelles de fonctionnement** :



Malgré le contexte économique mondial, les hausses des énergies ou encore l'augmentation des cotisations CNRACL, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et contenues.

Elles atterrissent à **20,4 millions d'€ en 2025.**

Les **recettes réelles de fonctionnement** :

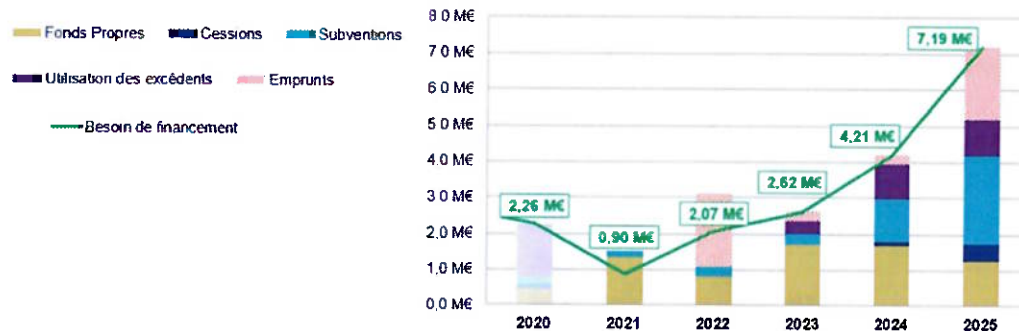


Les recettes de fonctionnement restent stables et, comme quasiment toutes les communes, elles sont alimentées, pour près de 2/3, par la fiscalité directe et les dotations de l'état.

En 2025, elles s'élèvent à **22,3 millions d'€.**

Remarque : l'épargne brute calculée ne prend pas en compte les cessions qui sont de 0,5 millions d'€ et correspondent au versement de la prime d'assurance pour la remise en état du Pavillon de la police municipale, rouvert et inauguré en avril 2025.

Les **dépenses et recettes d'investissement**

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement (période 2015-2025)

Le financement de ces investissements sur la période est très diversifié :

- Les fonds propres tels que l'épargne nette, le FCTVA, les taxes et autres recettes pour 30 %
- Le recours aux subventions pour 30% (en forte augmentation au regard de la culture de la recette qui se renforce au sein de la collectivité)
- L'emprunt à hauteur de 20%
- Les excédents des années précédentes pour 18%
- Les 2% sont des recettes diverses (cession, ...).

Les dépenses d'investissement 2025 révèlent, sans surprise, le pic annoncé au BP2025. En effet, cette année a été l'année de l'achèvement de nombreux projets majeurs tels que la réhabilitation du Pavillon, le Cénotaphe ou encore Ribambelle. La salle de spectacles arrive également en fin de chantier.

Cela nous donne pour 2025 :

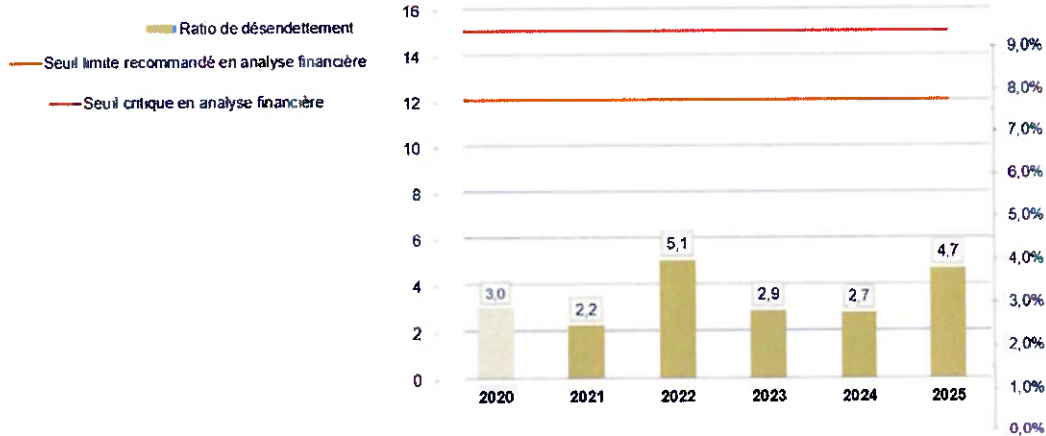
- Des dépenses à hauteur de **7,8 millions d'€**
- Des recettes à hauteur de **6 millions d'€**

Résultat 2025 et fonds de roulement :

Le résultat définitif pour cette année se monte à peu de moins de **-900 K€**. Celui-ci est compensé par l'épargne accumulée au fil des ans et s'établit donc, à la fin de cette année 2025, à **4,6 millions d'€**. Ce qui est tout à fait correct vis-à-vis des préconisations qui sont de 2 mois de salaires (soit 2 250 000 €)

Ratio de désendettement :

En parallèle des emprunts réalisés par la commune depuis plusieurs années, il est important de surveiller fréquemment les indicateurs tel que le ratio de désendettement. Celui a évolué de la manière suivante sur cette période 2020-2025 :



Le ratio de désendettement augmente légèrement, du fait de l'emprunt de 2 millions d'€ contracté à la toute fin 2024. Néanmoins, la situation de la ville, en termes d'endettement, reste très saine et loin des seuils limite ou critique recommandés.

3.3 Prospectives 2026

3.3.1 Les recettes de fonctionnement de la commune

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus)	CFU2025	BP2026
21 820 945.90 €	22 390 366,75 €	22 239 497 €

L'inscription de 2026 a été revue à la hausse par rapport au BP25 au vu des bons résultats obtenus en 2025. La différence BP25/CFU25 est principalement liée à la réception de l'indemnisation du pavillon des expositions, versée par notre assureur (491 K€). C'est aussi pourquoi, l'inscription du BP26 n'atteint pas le CFU25 car il n'est pas prévu d'indemnisation de cet ordre en 2026.

70 Produits des Services	
	1 610 494 €
013 atténuation de charges	
	50 000 €
73 Impôts et Taxes	
	17 657 799 €
74 Dotations et Participations	
	2 742 546 €
75 produits de gestion courant	
	146 211 €
77 annulation mandats exercices antérieurs - hors 775	
	27 000 €
775 - cessions / indemnité assurance	
	0 €
76 produits financiers	
	1 446 €

Chapitre 70 : les produits des services. Il s'agit de ventes d'entrées de piscine, par exemple, des inscriptions au CMEM, au restaurant, à la crèche ou encore aux activités extra-scolaires...

Montant 2026 : 1,6 millions d'€ (CFU25 : 1,3 millions d'€)

Comme de coutume, les tarifs appliqués vont être réindexés par rapport à l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) de novembre 2025, soit 0,8%. Cette indexation représente environ 10K€ sur la globalité des inscriptions.

Pour autant, la principale hausse est en lien avec la redevance concernant l'archéologie pour les fouilles sur les deux chantiers de Martinsart. Elle s'élève pour 2026 à 226 K€ (il est également prévu un solde en 2027 à hauteur de 56K€). En parallèle, la recette concernant les diagnostics archéologiques a été estimée à 25K€.

Une autre nouvelle recette a été prise en compte : celle d'ALCOME pour la gestion des mégots : 13K€.

Quant aux sports, les fermetures des autres piscines aux alentours nous font présager des recettes à la hausse de 25 K€ environ

Chapitre 013 : atténuation de charges. Il s'agit principalement des remboursements de frais de personnel à la suite d'arrêts maladie des agents de la collectivité.

Montant 2026 : 50 K€ (CFU25 : 80 K€)

Ce montant représente une estimation et ne peut pas être calculé précisément puisqu'il est en lien avec les arrêts maladie des agents. Comme les indicateurs nous montrent, de manière générale, une baisse des arrêts maladie sur la ville, l'inscription à 50K€ reste une estimation cohérente.

Chapitre 73 : Impôts, taxes, dotations et compensations versées par l'état à la suite de la

suppression d'un impôt.

Montant 2026 : 17,6 millions d'€ (CFU25 : 17,5 millions d'€)

La publication tardive, des documents des impôts (état 1259), nous a fait estimer ces recettes avec une légère hausse de 100 K€ principalement sur la fiscalité locale (pylônes électriques) ou sur la nature 73123 (Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière).

Chapitre 74 : les subventions d'exploitation, c'est-à-dire les aides financières allouées par des entités publiques ou privées.

Montant 2026 : 2,7 millions d'€ (CFU25 : 2,8 millions d'€)

On y retrouve les classiques dotations pour le recensement et les titres sécurisés (53 K€), par exemple qui restent constantes d'année en année.

L'augmentation de l'inscription de cette année de 100 K€ environ par rapport au BP 25 est en lien avec le versement par la MEL du fonds de concours concernant les piscines, ainsi que celui de la CAF de 128 K€ pour la maison des 1000 jours.

En parallèle, malheureusement, nous avons vu notre TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) baisser de 120K€.

Chapitre 75 : produits de gestion courante, ensemble des loyers perçus au titre de la location des logements sociaux proposés sur le territoire ainsi que les loyers perçus au titre de locations meublés.

Montant 2026 : 139 K€ (CFU25 : 125 K€)

En 2025, nous avons perçu des versements exceptionnels sur ce chapitre, comme par exemple 5K€ d'indemnisation pour un sinistre, de la part du GAN. Ou encore 5K€ de remboursement, lui aussi exceptionnel d'Iléo. Ces sommes ne seront pas perçues en 2026.

Néanmoins, l'inscription à la hausse de cette recette est permise par l'estimation des subventions CEE, à 50K€ (soit une hausse de 15 K€ par rapport au CFU25).

Enfin, cette année, nous estimons pouvoir optimiser pleinement la location des salles municipales et les recettes ont donc été augmentées de 10K€.

Chapitre 77 : annulation de mandats sur exercice antérieur

Montant 2026 : 27 K€ (CFU25 : 27 K€)

Ce chapitre porte les opérations comptables lorsqu'un mandat a été émis sur un exercice antérieur et que pour une raison particulière, le SGC ne peut pas verser l'argent. Le mandat est alors annulé et se transforme en recettes pour la ville, sur l'exercice en cours.

Il est extrêmement difficile à estimer et varie grandement d'une année sur l'autre. L'inscription à 27K€ représente donc un bon compromis.

Chapitre 775 : cession ou indemnisation

Montant 2026 : 0 K€ (CFU25 : 491 K€)

En ce qui concerne la consigne du SGC concernant ce chapitre, elle est très claire : nous ne pouvons y inscrire que des montants sûrs et certains, dont nous avons reçu la notification par exemple. C'est pourquoi, au BP25, nous avons dû inscrire 0 € alors que nous connaissons l'estimation du montant de l'indemnisation du pavillon (491 K€).

C'est pourquoi cette ligne est, une nouvelle fois, à 0, cette année.

Remarque : il n'est, pour autant, pas prévu d'indemnisation particulière en 2026.

Chapitre 76 : tous les produits financiers de l'entreprise : dividendes, intérêts, gains de change et cessions.

Montant 2026 : 1 446 € (CFU25 : 1362 €)

Ce montant est calculé chaque année et fluctue légèrement. Il a été estimé, pour 2026, à 1 446 € avec l'aide de notre partenaire Finance Active.

3.3.2 Les dépenses de fonctionnement de la commune

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus)	CFU2025	BP2026
20 817 501,23 €	20 411 341,09 €	21 553 840 €

L'inscription de 2026 a été revue à la hausse de plusieurs centaines de milliers d'euros. En cause, l'augmentation de la masse salariale principalement due, comme expliqué au chapitre 012, à l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL (+250 K€), les charges générales également (+250K€ au 011 et +120K€ au 65).

011 Charges à Caractère Général	5 852 648,00
012 Charges de Personnel	13 801 447,00
014 Dilico	
65 Autres Charges de Gestion Courante	1 655 423,00
66 Rbt intérêts	128 322,00
67 Annulation titres exercices antérieurs	12 000,00
68 provisions	104 000,00



Chapitre 012 : les dépenses de personnel

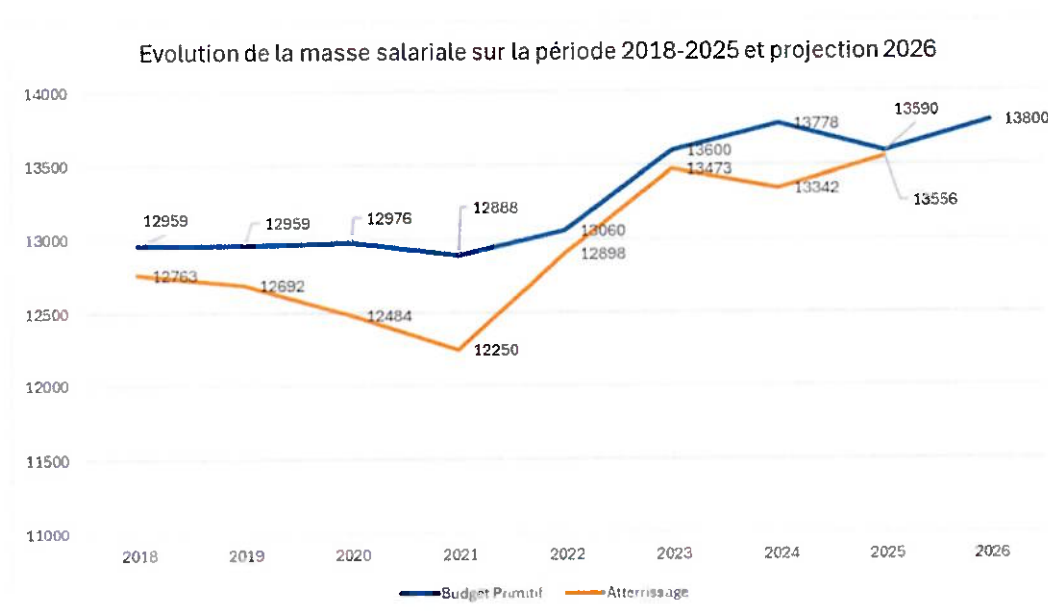
I. Poids du chapitre 012 dans les finances communales

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux charges de personnel.

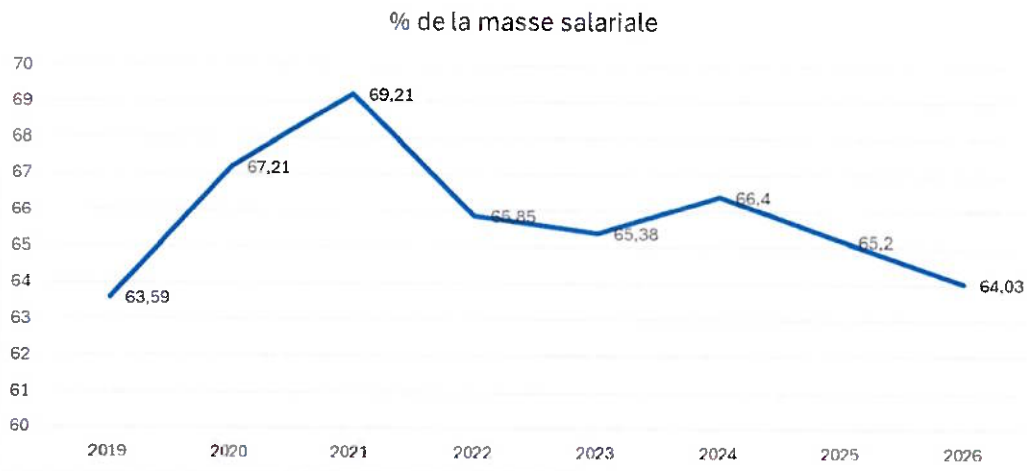
Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus)	CFU2025	BP2026
13 590 570 €	13 556 339,07 €	13 801 447 €

Les dépenses de personnel restent l'un des enjeux majeurs qui s'imposent à la municipalité du fait du volume global que cela représente : 13 800 K€ projetés en 2026.



Avec un atterrissage à 13,556 millions d'€, la part de la masse salariale représentait 65,2% des dépenses de fonctionnement. Avec les efforts réalisés ces dernières années, la courbe commence à s'infléchir et la projection 2026 nous amène à un taux de 64%.



La projection 2026 confirme la tendance de ces dernières années, à savoir, une augmentation en volume maîtrisée et contenue, malgré des décisions nationales très défavorables. Cette augmentation est essentiellement liée à des dépenses incompressibles :

- Augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs pour les agents affiliés à la CNRACL de 34,65 % à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026 (engendrant une hausse mécanique de 166 000 €),
- Glissement vieillesse/technicité (avancements d'échelon, avancements de grade, ...) : 43 K€,

Cette augmentation des dépenses incompressibles va se poursuivre à l'avenir avec une augmentation progressive du taux de cotisation vieillesse des employeurs pour les agents affiliés à la CNRACL qui devrait atteindre jusqu'à 43,65 % d'ici 2028 (soit, pour rappel, une augmentation de près de 660 K€ sur 4 ans).

Si l'on se compare aux collectivités de même strate et du même territoire géographique, nous constatons que notre trajectoire converge vers celle des autres qui ont plutôt tendance à augmenter.

Pour ce faire, il convient de se rapporter aux fiches repères établies par le CDG des Hauts-de-France. La dernière édition produite reprend les données issues des RSU 2024 des collectivités.

En 2024, les charges de personnel représentaient 58,83% des dépenses de fonctionnement pour les communes de même strate démographique (10 000 à 49 999 habitants). Par ailleurs, selon les analyses du cabinet Adelyce, expert en pilotage de la masse salariale publique, la progression nationale du chapitre 012 est estimée à +4,18 % en 2025. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'augmentation des charges patronales, en particulier les cotisations à la CNRACL ;
- L'évolution des effectifs en fin de mandat ;
- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à +2,5 % au niveau national fin 2024.

A Seclin, les charges de personnel ont augmenté de 1,6% entre 2024 et 2025 soit près de 3 points de moins que l'évolution nationale.

L'écart s'est donc considérablement réduit entre Seclin et les collectivités comparables.

Cela passe notamment par une légère inflexion des effectifs :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	218	213 (61,9%)
Agents NT permanents	60	64 (18,6%)
Agents NT non permanents	68	67 (19,5%)
TOTAL	346	344

Il est important de rappeler par ailleurs que cette diminution souhaitée de la masse salariale afin de donner des marges de manœuvre en investissement s'accompagne de mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail des agents de la commune (participation à la prévoyance des agents municipaux, télétravail, attribution de jours d'ARTT dans le cadre de la mise en place des 1607h, politique de prévention renforcée, grille d'attribution du régime indemnitaire en fonction des missions exercées, globalisation de l'attribution du régime indemnitaire).

II. Orientations RH et budgétaires pour 2026

A. Stratégie globale de maîtrise de la masse salariale

La collectivité poursuit une politique de stabilisation et d'ajustement des effectifs en fonction des besoins réels du service public.

Les principes directeurs sont les suivants :

- Questionnement systématique du remplacement des départs à la retraite ;
- Analyse des organisations de travail afin d'optimiser les ressources humaines ;
- Maîtrise rigoureuse du volume d'heures supplémentaires ;
- Organisation anticipée et rationalisée des événements municipaux.

Cette démarche vise un double objectif :

- Maîtrise budgétaire,
- Préservation des conditions de travail et des temps de repos des agents.

B. Priorités en matière de ressources humaines

1. Prévention et qualité de vie au travail

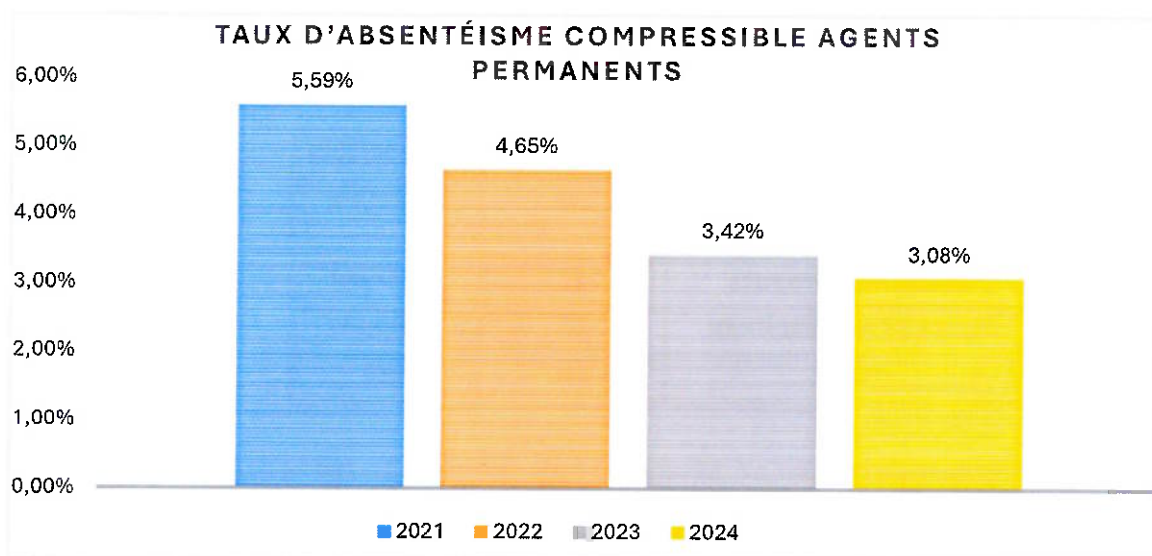
La collectivité a engagé une politique volontariste en matière de prévention :

- Élaboration d'un plan pluriannuel de prévention ;
- Mise en place de permanences psychologiques ;
- Déploiement de temps de supervision pour certains métiers exposés ;
- Aménagements de postes réalisés en 2025.

Les données issues du Rapport Social Unique (RSU) 2024 font apparaître une poursuite de la diminution du taux d'absentéisme à Seclin, contribuant à limiter les besoins de remplacement.



À l'inverse, l'observatoire de l'absentéisme du secteur public relève une hausse nationale de 4,7 % des arrêts pour maladie ordinaire en 2024, soulignant l'importance de poursuivre les actions de prévention.



Seclin est donc exemplaire et particulièrement bon élève en la matière. En effet dans les collectivités de taille comparable, le taux d'absentéisme compressible atteint 4,12% (fiches repère RSU 2024 CDG 59 – communes de 100 à 350 agents) voire même 4,40% dans les communes des hauts-de-France de 10 000 à 49 999 habitants (source : fiches repères de l'observatoire régional)

2. Formation et professionnalisation

La formation constitue un axe structurant de la politique RH. Les actions engagées concernent notamment :

- La professionnalisation et l'adaptation aux évolutions des métiers ;
- La prévention des risques musculo-squelettiques ;
- La sécurité (PSC1, SST, prévention incendie) ;
- La gestion des conflits.
- Le management

Cette politique vise à renforcer les compétences internes et à développer les potentiels tout en sécurisant l'exercice des missions.

En complément, veuillez trouver, ci-dessous, la projection réalisée en matière de formation hygiène et sécurité :

Formation	Projection 2026	
	En 2025	
Sauveteur secouriste du travail	7	10
Habilitation électrique	5	10
Incendie	31	80



Gestes et postures	14	10
PSC1	19	30
CACES	4	8
Permis poids lourd + bus	2	
FIMO (en lien avec le permis Bus)		1

C. Politique de recrutement 2026

L'organigramme est stabilisé et peu de créations d'emplois sont envisagées en 2026.

Les recrutements d'ores et déjà prévus correspondent à :

- 1 policier municipal (suite à l'évolution interne d'un agent sur des responsabilités d'adjoint) ;
- 1 directrice des affaires culturelles (poste prévu en 2025, prise de fonctions en mars 2026)
- 2 animateurs enfance-jeunesse (évolutions internes).

La collectivité envisage également le recours à des services civiques, notamment pour accompagner l'ouverture de la future salle de spectacle.

Des moyens supplémentaires pourraient être donnés à la police municipale (recrutement, renforcement du CMSU).

III. Prospective financière et trajectoire 2026

A. Hypothèses d'évolution du chapitre 012

L'exercice 2026 sera marqué par plusieurs facteurs d'augmentation mécanique :

- +3 % de cotisation CNRACL ;
- +0,07 % de cotisation IRCANTEC ;
- +5 % sur l'assurance statutaire ;
- +1 300 € de cotisations Plurélya ;
- Indemnités de retour à l'emploi pour 3 agents : 41 550 € ;
- Impact GVT estimé à 42 850 € ;
- Coût des élections municipales : 15 000 €.

Le cabinet Adelyce estime l'évolution globale nationale de la masse salariale dans la fonction publique à +5 % à fin 2026.

Prenant en considération ces éléments mais soucieuse de poursuivre l'optimisation des moyens humains, la commune envisage une évolution de la masse salariale 2026 à hauteur de +1.8% environ (par rapport au CFU 2025) ce qui porterait la masse salariale à 13,8M€.

B. Points de vigilance pour les exercices suivants

La masse salariale demeure un poste structurellement élevé, représentant une part significative du budget de fonctionnement.

Dans un contexte national peu favorable à la maîtrise des charges (hausse des cotisations, progression mécanique du GVT), la collectivité devra :

- Maintenir une politique rigoureuse de recrutement visant notamment à promouvoir les

- talents internes et à favoriser les redéploiements de postes ;
- Poursuivre la maîtrise des heures supplémentaires ;
 - S'appuyer sur les Lignes Directrices de Gestion, évaluées en 2025 ;
 - Exploiter les données du Rapport Social Unique pour ajuster la politique RH.

À l'issue des élections municipales, une projection pluriannuelle sera élaborée afin de définir une trajectoire soutenable pour le prochain mandat.

Pour terminer, il convient d'insister sur le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap et l'accompagnement qui leur est destiné. La commune a dépassé le taux d'emploi de 6 % qui est celui qui est demandé aux collectivités territoriales. Elle atteint désormais 7,64% (Déclaration FIPHFP 2026) avec 23 agents en situation de handicap qui sont employés au sein de la collectivité. Ces agents sont accompagnés au quotidien pour leur donner les moyens de travailler dans des conditions optimales sous le pilotage du conseiller de prévention et avec l'appui du FIPHFP.

Chapitre 011 : les charges à caractère général

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus)	CFU2025	BP2026
5 507 538,96 €	5 237 720,89 €	5 852 648 €

Deux effets se cumulent sur le chapitre 011. Dans un premier temps, le fait que près de 270 K€ n'ont pas été dépensés en 2025, par rapport à l'inscription au BP25 et le fait que l'inscription au BP26 augmentent de 300 K€ par rapport au BP25.

Concernant l'atterrissage 2025, cette économie de 270 K€ s'explique par plusieurs points :

- Un volontarisme notable dans l'optimisation de nos dépenses de fluides :
 - o la stabilisation des coûts de l'énergie en 2025, notre optimisation du parc (changement du transformateur de la piscine : gain de 50K€ environ) et le suivi régulier de nos consommations opéré par nos patrouilleurs ont un impact certain
 - o Un avoir de 50K€ de la part de notre fournisseur DALKIA grâce au MGP (Marché Global de Performance) qui nous avait déjà permis de percevoir un avoir de 300 K€ en 2025.
- Une action forte sur la mise en concurrence en matière de travaux divers et espaces verts : 60K€ environ d'économisé grâce à une recherche des prestataires garantissant le meilleur rapport qualité/prix en lien avec les Marchés Publics. Cette même logique a permis d'économiser 9K€ sur le gestionnaire communication mais aussi 6K€ en restauration scolaire
- Un décalage de certains investissements informatiques : non dépense de 40K€ sur les maintenances informatiques qui avaient été inscrites en lien avec des projets



- d'investissement qui ont soit été décalés, soit n'ont pas pu se faire (de la même façon, cela a entraîné une baisse des dépenses en chapitre 65 de 35K€ environ)
- Un travail minutieux sur les dépenses de produits d'entretien et la mise en place, en lien avec le magasin, d'un logiciel de suivi des stocks qui a suscité une économie de 9K€
 - Enfin des économies plus modestes grâce à l'effort de chacun mais qui, mises bout à bout représentent 50 K€ environ.

L'atterrissage 2025 des dépenses de fonctionnement montre pleinement la compréhension et l'effort de toutes et tous, au sein de chaque pôle.

En ce qui concerne l'augmentation de 300K par rapport au BP25, elle s'explique par :

- Des hausses de périmètres :
 - o Avec l'intégration de nouvelles résidences, par exemple, pour les espaces verts (Martha DESRUMAUX, Marguerite de Flandres). A noter, que les dépenses d'espaces verts augmentent également du fait de la centralisation d'autres gestionnaires (Hygiène, voirie, etc.). Au total, +100 K€
 - o De la même façon, les fluides ont été estimés à 3 100 000 € en prenant en compte la livraison de la nouvelle salle de spectacles. Soit un chiffre équivalent à l'inscription 2025 pour un périmètre plus large.
- Le retour de la classe transplantée à la montagne pour l'école Jules Verne : + 63 K€.
- La mise en conformité avec les dispositions de loi Egalim et la nécessité de remettre en état certains équipements de la restauration scolaire : +13K€
- Des coûts de maintenance informatique en hausse au regard de mise en place de nouveaux projets informatiques et de nouveaux logiciels : + 40 K€ environ (également dans le chapitre 65 pour l'hébergement).
- La maintenance du Centre de Surveillance Urbaine et l'adhésion au Centre Métropolitain de Surveillance Urbaine : +30K€ (sur la ligne police municipale)
- L'accompagnement à l'installation du nouveau Conseil municipal : + 4K€.
- Des révisions de prix dans les contrats, qui mises bout à bout, amènent environ 50 K€ de surplus.

La commune restera également attentive aux hausses de carburant qui risquent de perdurer suite au conflit au Moyen-Orient et une ré-évaluation de la ligne budgétaire pourra être envisagée.

Chapitre 65 : les charges de gestion courante. Il s'agit de toutes les charges d'exploitation qui ne relèvent pas des achats, des services extérieurs, des impôts et taxes, des charges de personnel, ou encore des dotations aux amortissements et provisions.

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus)	CFU2025	BP2026
1 514 525 €	1 450 825 €	1 655 423 €

Les dépenses de ce chapitre sont portées principalement par :

- Le pôle Parcours Educatif, avec la subvention versée à l'IMMAC pour 170 K€ et au SIVU Insertion pour 73 K€. Elles ont subi une légère hausse de 4K€ mais restent stables dans les faits.
- Le pôle Ressources, avec 300 K€ répartis entre la subvention au COS (46K€), l'hébergement en mode Saas (le Cloud) des applications pour 195 K€, soit une hausse de 30 K€ pour les nouveaux projets et 30K€ pour les projets de 2025 qui n'ont abouti qu'en fin d'année et ont donc un impact en 2026. Le reste des 60 K€ sont nécessaires pour les Admissions en Non Valeur ou les Créances Eteintes, les Intérêts Moratoires pour des éventuels paiement en retard des factures fournisseurs et autres prestations ponctuelles. L'enveloppe a également été revue à la hausse, d'environ 10 K€.
- Le pôle Social et Public, avec cette année 535 K€ inscrits (soit une hausse de 43 K€ par rapport au CFU25). En effet, cette année, le choix a été fait de verser 510 K€ au CCAS pour son fonctionnement.
- Le pôle Rayonnement et Culture qui porte les subventions aux associations. L'inscription est cette année, de 235 K€, soit une somme équivalente à l'inscription budgétaire 2025.
- Enfin, des augmentations à la marge, comme les 5% sur les indemnités et cotisations associées des élus (+10K€) conformément au nouveau cadre légal ou encore la formation des élus pour le nouveau Conseil Municipal suite aux élections (+3 K€). Environ 10 K€ supplémentaires également pour les carrières (catiches) ou les subventions Développement durable.

Chapitre 68 : Provisions pour risque

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus)	CFU2025	BP2026
4 386 €	4 386 €	104 000 €

Sur les conseils réitérés par notre SGC, nous avons inscrit 100K€ de provisions pour risque, il s'agit d'une dépense semi-budgétaire qui rentre dans les dépenses réelles mais pas dans l'épargne brute.

3.3.3 L'épargne brute prévisionnelle 2026

L'épargne brute estimée pour ce budget de fonctionnement 2026 s'élève à **785 K€** environ. Elle est certes, en dessous, des préconisations usuelles de la comptabilité publique (8% de taux d'épargne brute) mais les années précédentes nous ont montré que, l'atterrissage nous réserve toujours de belles surprises, du fait de l'effort commun dans la recherche d'économie et d'optimisation des achats. 2025 le confirme encore : 900 K€ avaient été affichés au BP25 pour un atterrissage à 1,4 millions d'€.

Néanmoins, si la collectivité souhaite renforcer ses capacités d'investissement, il va falloir encore optimiser les dépenses des fonctionnements d'autant que **la commune n'envisage pas d'utiliser le levier fiscal ni celui des tarifs du produit des services**. Ainsi, aucune augmentation n'est à prévoir pour le contribuable ni pour l'usager (hormis de la traditionnelle indexation des tarifs : 0,8% cette année).

3.4 Le maintien d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

3.4.1. Les dépenses d'investissement

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus + RAR)	CFU2025	BP2026 (RAR de 2025 inclus)
11 850 938.52 € dont 1 556 817,52 € de RAR	7 811 196.33 €	8 246 575 € dont 2 115 235 € de RAR

La salle de spectacles, projet majeur du mandat 2020-2026, arrive à sa fin. Malheureusement, quelques aléas de travaux ont entraîné des retards dans la livraison et donc dans la consommation des crédits inscrits au BP25. C'est pourquoi, nous avons dû inscrire en Restes A Réaliser près de 1,2 millions d'€ sur ce projet. En y ajoutant 930 K€ de RAR sur les autres projets, le montant total des RAR atteint 2,1 millions d'€.

Le total des nouvelles inscriptions BP2026 se monte quant à lui à 6,1 millions d'€. Ces inscriptions concernent 580 K€ de remboursement du capital des emprunts effectués et principalement des fins de projets entamés en 2025 ou des nouveaux besoins :

- 3,4 millions d'€ pour terminer la salle de spectacles qui incluent la fin des travaux mais également les finitions telles que le mobilier, la signalétique ou encore la microfolie.
- 800 K€ environ de projets moins impactants mais tout aussi importants : l'éclairage public (finalisation du remplacement et complément de l'éclairage public en tout LED), l'installation de panneaux photovoltaïques et le renforcement de la structure de l'école Jules Verne, le contrat P3 (Renouvellement, gros entretien des matériels, pièces et main d'œuvre) de Dalkia, ou encore l'achat de balayeuses de trottoir pour renforcer encore la propreté de la ville.
- 220 K€ de matériels et logiciels à implémenter : un site Intranet à créer, un site Internet dont le CMS (Content Management System – Système de Gestion de Contenu) est obsolète et plus maintenu, une photothèque, un logiciel de gestion de salles, le renouvellement des PCs (actuellement sur 3 ans pour les PCs portables et 4 pour les PCs fixes) et téléphones, l'affectation de tablettes pour les élus lors des Conseils Municipaux ou encore, la mise en Cloud de nos infrastructures serveurs.
- 100 K€ environ pour la Collégiale : son instrumentation et la mise en sécurité des

murs qui se fissurent et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la dernière phase des travaux.

- 100 K€ de projets visant à entretenir et réaménager les espaces utilisés par la Petite Enfance, l'Enfance Jeunesse et les Affaires Scolaires.
- 65K€ pour la fiabilisation du foyer Gérard Philippe (Lutte contre les infiltrations d'eau notamment)
- 65 K€ pour la fin de Ribambelle
- 55 K€ d'achats d'instruments de musique ou d'œuvres
- 37 K€ pour la mise en sécurité de nos carrières (catiches) dans le cadre du projet porté et piloté par la ville de Lille.
- 35 K€ en équipements de sécurisation pour notre Police Municipale (caméras à la Ramie, drone, etc.)
- 23 K€ dans le cadre du FTU (Fonds de Travaux Urbains, dispositif phare de la Région, pour le soutien aux initiatives citoyennes et la mise en pratique effective de la participation des habitants) co-financé par la Région et la commune.
- Le reste des investissements est constitué par des projets dont les montants sont moindres, d'achats de matériels divers permettant le travail en régie ou le remplacement de matériel défectueux. (500 K€ environ)

Reste à Réaliser Dépenses	
	2 115 235 €
1641 Remboursement du Capital de la Dette	
	579 874 €
20 Etudes Logiciels	
	322 711 €
204 Subventions	
	15 000 €
21 Matériels divers	
	1 711 502 €
23 Travaux	
	3 502 253 €

3.4.2. Les recettes d'investissement

Inscription :

BP2025 (DM et VC inclus + RAR)	CFU2025	BP2026 (RAR de 2025 inclus)
8 208 764.49 € dont 2 000 000 € de RAR (emprunt AFL contracté en 2024)	6 018 992.50 €	5 457 233 € dont 15 492 € de RAR

L'atterrissage 2025 n'a pas atteint les inscriptions prévues au BP25 pour la raison évoquée précédemment sur le décalage des travaux de la salle de spectacles. En effet, les subventions sont déclenchées sur la base de factures acquittées.

Le Reste A Réaliser de 15K correspond à la subvention de l'état, la DSIL 2025 pour le projet Ribambelle.

Reste à réaliser Recettes	
	15 492 €
16 Emprunts	
	1 930 000 €
10222 Affectation (FCTVA)	
	1 111 202 €
10226 Taxe aménagement	
	18 209 €
13 Subventions	
	2 382 330 €

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Grâce à la culture de la recette fortement portée par le Cabinet et insufflée dans tous les pôles, nous avons récolté en 2025, près de 2,5 millions de subventions diverses auprès de plusieurs organismes d'état.

A elle seule, en 2025, la salle de spectacles a permis de récolter 2 millions d'€ auprès de partenaires comme la MEL, la Région, l'état et la DRAC. Mais c'est aussi des recettes pour l'éclairage public à hauteur de 55K€, le FNCCR avec notre SDIE pour 67 K€, et près de 200 K€ pour la réhabilitation du Cénotaphe.

Chapitre 10222 : affectation FCTVA

Via l'effet de vases communicants, les dépenses réalisées en 2025, en investissement, vont nous permettre de récupérer du FCTVA, prévus en 2026, à hauteur de 1,1 million d'€. Pour le moment, le projet de loi de Finances n'a pas modifié le taux de ce fonds de compensation qui est toujours de 16,404 %.

Chapitre 16 : le recours à l'emprunt

Les premières projections avec notre partenaire « Finance Active » montre la nécessité d'un nouvel emprunt de 1,9 millions d'€. Il est nécessaire pour finaliser les dernières étapes des projets en cours et pour lancer les suivants.

Les banques seront contactées rapidement. Pour information, les taux fixes moyens actuels sont de :

	TAUX FIXE MOYEN
Sur 15 ans	3,68%
Sur 20 ans	3,83%
Sur 25 ans	3,97%

De plus, depuis 2024, nous sommes adhérents de l'AFL Banque. Cela nous permet aussi de bénéficier de taux plus intéressants que la moyenne nationale.

3.4.3. Les projets des pôles :

Les projets de la commune seront portés en transversalité par les différents pôles de la commune :

- PAST : Pôle Patrimoine, Aménagement et Services Techniques,
- PPE : Pôle Parcours Educatif,
- PRC : Pôle Rayonnement, Communication et inclusion dans les Manifestations,
- PR : Pôle Ressources (Finances, Marchés Publics, Assurance, Informatique),
- PSP : Pôle Social et Public.

PÔLE PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

La métamorphose de notre commune se poursuivra avec :

- La livraison de la salle de spectacles (salle des fêtes rénovée) contribuant à un nouveau rayonnement de notre commune en cohérence avec son projet culturel. Une programmation d'événements sera prochainement annoncée pour la première saison du Nouveau Chapitre.
- La poursuite de la grande transformation de la Mouchonnière dont le programme de réhabilitation s'échelonne jusqu'en 2028 et contribuera outre à la lutte contre le vieillissement des appartements, véritables « passoires énergétiques » et au changement d'image de ce quartier à l'embellissement de celui-ci au bénéfice des habitants. Cette réhabilitation sera accompagnée par l'arrivée de nouveaux services au sein du quartier (mode de garde, commerces et services de proximité),
- La mise en œuvre du Comodat, sur le site de l'ancien hôpital, rouvrant ainsi au public seclinois l'accès à un patrimoine restauré : jardin à la française, cloître, salle Des malades, chapelle, réfectoire, ouvroir.

L'objectif de la commune est d'offrir aux Seclinois un espace public toujours plus qualitatif et valorisé. Un effort conséquent sera ainsi mené sur la propreté de la ville avec l'achat des 2 balayeuses de trottoir mais aussi sur les espaces verts avec la prise de compétence sur de nouveaux sites (Martha DESRUMAUX et l'ancien hôpital Marguerite de Flandres) et l'appui d'Hortibat pour couvrir au mieux l'ensemble des espaces verts de la ville.

Dans le même ordre d'idée le site du parc de la Ramie poursuivra son évolution en lieu de vie estival, après la voie verte des captages inaugurée en 2023 et la création de la Guinguette en 2024,

L'espace public sera aussi sécurisé avec la mise en place d'un portique au niveau du parking de la rue des martyrs afin d'éviter l'intrusion de gens du voyage.

Enfin les illuminations de Noël couvriront un territoire plus large et le club house du tennis club

s'ouvrira vers l'extérieur avec une nouvelle baie vitrée et une terrasse. Cela s'inscrit dans la volonté municipale de faire du complexe DURROT un véritable poumon sportif à l'usage des différents clubs présents sur le site et ouverts aux habitants et aux salariés des entreprises de la ville.

Seclin, est aussi, une ville durable. Depuis 2023, pour adapter la ville au changement climatique, la ville met en œuvre un Plan Communal de Développement Durable, véritable feuille de route balisant l'action municipale dans lequel nous retrouvons :

- Le basculement de notre parc d'éclairage public en LED à l'échelle de toute la ville pour 1 million d'euros, cofinancé à 50% des dépenses éligibles. Ces investissements doivent nous permettre d'obtenir une baisse de notre consommation de 76%, là où nous aurions subi la crise de plein fouet,
- Le développement d'un troisième site de production d'énergie renouvelable solaire, sur les toitures de l'école Jules Verne,

La collectivité sera également attentive aux évolutions du projet de tramway et pèsera de tout son poids pour faire évoluer le tracé jusqu'à Seclin. La question du service express régional métropolitain sera également dans tous les esprits, tant un renforcement de la fréquence des TER serait profitable au territoire.

PÔLE PARCOURS ÉDUCATIF

1. Une politique éducative structurante au service de l'égalité des chances

La Ville de Seclin réaffirme, pour l'exercice 2026, son ambition forte en matière d'éducation, de jeunesse et de petite enfance. Fidèle à ses engagements, la collectivité poursuit la construction d'un parcours éducatif cohérent, accessible et exigeant, permettant à chaque enfant et à chaque jeune Seclinois de disposer des conditions favorables à sa réussite et à son épanouissement.

Comme le rappelait le rapport précédent, l'action municipale vise à « donner les clés de la réussite pour une citoyenneté active et responsable ». Elle s'appuie sur un partenariat solide avec les établissements scolaires, les acteurs institutionnels, les associations et les familles.

2. Une gestion budgétaire responsable, sincère et tournée vers l'avenir

2.1. Des dépenses maîtrisées et des recettes sécurisées

Le Pôle Parcours Éducatif présente pour 2026 un budget de fonctionnement de 1 315 520 €, en progression maîtrisée de 98 K€. Cette évolution résulte principalement de la participation de l'école Jules Verne aux classes transplantées 2026 et de la montée en charge des dispositifs créés en 2025, notamment la Maison 1000 jours et le Relais Petite Enfance.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 972 985 €, en léger retrait de 15 K€, mais demeurent à un niveau élevé, témoignant de la solidité de notre stratégie de financement. Depuis 2022, les recettes ont progressé de 26 %, grâce à une politique volontariste de recherche de financements, à l'optimisation des prestations CAF et à la révision des tarifications.

Les taux d'exécution 2025 confirment la sincérité des prévisions : 95 % pour les dépenses, 96 % pour les recettes.

Cette trajectoire budgétaire démontre la capacité à conjuguer ambition éducative et rigueur

financière.

2.2. Des investissements recentrés et stratégiques

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 108 K€, en diminution de 44 K €. Cette baisse est liée au cycle naturel des projets : 2025 avait nécessité des investissements lourds (cuisine centrale, Maison 1000 jours). En 2026, les investissements se concentrent sur l'amélioration des espaces éducatifs et sur un dossier Fonds Locaux CAF permettant une subvention de 20 K€.

3. Une analyse par entité qui confirme la cohérence de la stratégie éducative

3.1. Petite Enfance : un service public renforcé

L'ouverture de la Maison 1000 jours et du Relais Petite Enfance marque une étape majeure dans la structuration de la politique petite enfance. Leur fonctionnement sur une année pleine entraîne une hausse modérée des dépenses (+ 4 K€), tandis que les recettes se stabilisent à un niveau élevé.

Ces dispositifs, salués par nos partenaires institutionnels, renforcent l'accompagnement des familles et la prévention précoce.

3.2. Enfance-Jeunesse : une attractivité confirmée

Les dépenses progressent de 12 K€, reflet :

- de la hausse de fréquentation des Mercredis Loisirs,
- de l'année électorale du CME,
- du succès de la Bourse au Permis,
- du développement des actions à destination de la jeunesse.

Les recettes augmentent également (+ 12 K€), portées par la dynamique des accueils de loisirs et des prestations CAF.

3.3. Affaires scolaires : un périmètre en évolution

Les dépenses augmentent de 85 K€, notamment en raison du départ de l'école Jules Verne en classe transplantée et de l'évolution des coûts de restauration.

Les recettes diminuent (- 27,5 K€), conséquence d'un ajustement des prévisions de participations familiales et d'une légère baisse de la fréquentation sur les activités.

La déclaration du TDM (Temps Du Midi) en accueil de loisirs, engagée en 2025, continue de produire ses effets et renforce la cohérence éducative du dispositif.

3.4. Direction de projets : recentrage et rationalisation

Les dépenses diminuent (- 3,5 K€) et les recettes reviennent à zéro après l'arrêt du dispositif « Nos Quartiers d'été ». L'année 2026 sera marquée par la rédaction de l'acte 2 de la Convention Territoriale Globale et par une rationalisation des actions transversales.

4. Une offre éducative consolidée et ambitieuse

Les orientations 2026 confirment la volonté municipale de maintenir une offre éducative riche, accessible et structurante :

- Maintien du financement, pour les écoles volontaires, des classes transplantées pour les CM2,
- Ouverture des accueils de loisirs et accueils jeunes tous les mercredis et vacances,
- Maintien des séjours de vacances,
- Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Renforcement des actions en direction des 16–25 ans,
- Consolidation de la Bourse au Permis et de l'avance BAFA,
- Développement de l'information jeunesse via une application dédiée,
- Accompagnement des collégiens et des lycéens dans l'accès à des stages en milieu professionnel et l'accompagnement des étudiants pour trouver un emploi d'été.

Ces actions traduisent une ambition claire : accompagner chaque jeune Seclinois dans son parcours vers l'autonomie, la réussite et l'engagement citoyen.

5. Conclusion : une politique éducative stable, ambitieuse et financièrement soutenable

Le budget 2026 du Pôle Parcours Éducatif s'inscrit dans une trajectoire de responsabilité et d'ambition.

Il confirme :

- La maîtrise des dépenses,
- La sécurisation des recettes,
- La montée en puissance des nouveaux services,
- La cohérence globale du parcours éducatif seclinois.

L'année 2026 marque une nouvelle étape dans la construction d'un service public éducatif moderne, solidaire et exigeant, fidèle aux valeurs de la Ville et aux attentes des familles.

PÔLE RAYONNEMENT, COMMUNICATION

En poursuivant le développement de son offre culturelle, sportive et événementielle, Seclin affirme sa volonté de renforcer son attractivité et son dynamisme territorial. Cette orientation repose sur une programmation riche, accessible et exigeante, destinée à tous les publics et contribuant à faire de Seclin un lieu de vie animé et accueillant. L'organisation en 2025 de grands temps forts, dont l'accueil du Tour de France, a confirmé la capacité de la Ville à mobiliser ses services pour accueillir des événements d'envergure nationale voire internationale. Dans cette dynamique, 2026 sera marquée par de nouveaux rendez-vous fédérateurs (fan zone Coupe du monde et Fête de la musique nouvelle formule), venant compléter les temps forts devenus incontournables.

Dans un contexte de transition, le budget 2026 du Pôle Rayonnement, Communication et

Inclusion s'inscrit dans une logique de sincérité et de rigueur budgétaire. Il vise à consolider les actions engagées tout en préparant les évolutions à venir, en maintenant la capacité de la Ville à porter des événements culturels, sportifs et festifs structurants. Cette démarche repose sur une organisation transversale du PRC, en lien avec l'ensemble des services municipaux, favorisant la mutualisation des compétences et l'efficacité de l'action publique.

Une nouvelle scène culturelle au service d'une politique culturelle renouvelée

L'année 2026 marquera une étape importante pour la vie culturelle seclinoise avec l'achèvement de la nouvelle salle de spectacle. Sa livraison, prévue à la fin du premier semestre, permettra d'engager une nouvelle dynamique culturelle. Le budget prévoit une inauguration après la période estivale (30 K€), suivie du lancement d'une première saison culturelle dès septembre 2026.

Au-delà de cet équipement, la politique culturelle municipale s'inscrit dans une approche globale portée par la Direction des affaires culturelles, visant à renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre culturelle. La programmation proposera spectacles, projections cinématographiques, rencontres et résidences artistiques, en articulation avec les actions du CMEM et de la bibliothèque municipale. Dans cette dynamique, le festival « Seclin Fait Son Avignon » occupe une place croissante dans le paysage culturel seclinois (54 K€). Son succès confirme la pertinence de ce rendez-vous, qui contribue au rayonnement culturel de la Ville. La nouvelle salle viendra soutenir une programmation exigeante, accessible et diversifiée.

Des rendez-vous consolidés et une programmation enrichie pour les habitants

En 2026, plusieurs événements évolueront pour mieux répondre aux attentes du public. Fort du succès de la Fête de la musique 2025, l'édition 2026 sera plus dense et plus surprenante. À enveloppe constante (10 k€), la manifestation sera repensée pour proposer une programmation sur deux jours et sur plusieurs lieux de la ville, élargissant la participation et la diversité musicale. Les actions dédiées au bien vivre à Seclin continueront également d'être développées. Après le succès du cinéma de plein air en juillet 2025, trois séances seront programmées durant l'été 2026. D'autres rendez-vous familiaux, notamment autour de Pâques ou d'Halloween, pourront également être proposés afin de créer de nouveaux moments conviviaux et intergénérationnels.

Le sport, moteur d'animation et de rassemblement

En 2026, la Ville poursuivra sa dynamique sportive en s'appuyant sur les grands rendez-vous qui rythment déjà la vie sportive seclinoise, tels que le Marathon de la Route du Louvre ou les foulées collégiales, tout en accueillant de nouveaux événements comme les Journées nationales du sport d'entreprise prévues en mai. Organisées avec les associations sportives locales, ces manifestations, portées pour un budget global de 12 K€, continueront d'être maintenues et renouvelées afin de renforcer leur dimension conviviale et fédératrice.

L'année sera également marquée par la Coupe du monde de football, qui constituera l'occasion de proposer des temps de rassemblement festifs pour les habitants. Dans la continuité de la mobilisation autour du Tour de France 2025, la Ville envisage la mise en place de fanzones, en partenariat avec les acteurs économiques et associatifs du territoire.

L'offre sportive municipale continuera également d'évoluer. Une attention particulière sera portée à la piscine municipale, avec une offre d'activités estivales repensée, dans la continuité

des nouvelles propositions mises en place pour les temps scolaires depuis septembre.

Vie associative : structurer et accompagner les initiatives

En 2026, la dynamique engagée autour de la Maison des Associations (MDA) se poursuivra après son inauguration récente. Ce nouvel équipement a vocation à devenir un lieu de créativité, de coopération et de projets associatifs. Un plan de formation sera progressivement mis en place afin d'accompagner les bénévoles et responsables associatifs. Pour faciliter l'organisation d'événements, la Ville constituera également un petit parc de matériel technique (sonorisation et équipements légers) mis à disposition des associations depuis la MDA (5 K€).

Par ailleurs, devant les premières initiatives portées en 2025, l'appel à projets Ramie sera reconduit. Quatre week-ends d'animation pourront être investis par les associations durant l'été, avec une enveloppe dédiée de 5 K€.

Une communication municipale tournée vers le numérique

En 2026, la communication municipale mettra l'accent sur une stratégie numérique renouvelée. Un nouveau site internet municipal sera lancé, avec une arborescence repensée pour faciliter l'accès à l'information (25 K€ en investissement). Dans cette logique, des mini-sites dédiés à certains événements pourront être développés, dans la continuité de celui consacré au Tour de France en 2025. Enfin, une base de données photographique (12 K€ en investissement) sera acquise afin d'améliorer la gestion et la valorisation du fonds d'images de la Ville et d'en faciliter l'utilisation dans les supports de communication.

PÔLE RESSOURCES

Le contexte national et international de crises économique et politique contraint toujours et encore le budget de la commune. La surveillance raisonnée des dépenses et la culture de la recette ont permis un atterrissage 2025 qui, une fois de plus, maintient un taux d'épargne brute rassurant pour la commune (autour de 8 %). Le Pôle Ressources continue de s'investir pleinement dans l'établissement du budget 2026 et dans son exécution avec méthode et rigueur. Cette année 2026 sera mise sous le signe de la fiabilisation et de la sécurisation renforcées. En effet, les tentatives de fraude, l'augmentation des FOVI (Faux Ordre de Virement), les cyber-attaques entraînent la nécessité de faire le maximum en appliquant les règles et conseils de notre SGC (Service de Gestion Commun) et en évitant les procédures exceptionnelles. Nous sommes particulièrement attachés à sécuriser cet écosystème. C'est ainsi notamment que nous prévoyons la signature d'une convention avec notre SGC, sur le recouvrement des produits locaux, ou encore l'utilisation systématique de CHORUS et la mise en place de la facturation électronique pour septembre 2026.

Le Pôle Ressources reste au service des pôles dans leur quotidien, la mise en place de nouveaux projets et l'accompagnement de leurs démarches.

PÔLE SOCIAL ET PUBLIC

UN FESTISOL HAUT EN COULEURS POUR PROMOUVOIR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET L'EGALITE FEMMES-HOMMES

En novembre 2025, le PSP a repris le flambeau pour piloter le Festival des solidarités, en collaboration avec le lycée professionnel des Hauts-de-Flandre et l'association Aime'bour.

Le succès a été au rendez-vous avec des salles combles pour chacune des animations proposées.

L'édition 2026 aura vocation à capitaliser sur cette réussite.

UN FRANCE SERVICES AVEC UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT TOUJOURS PLUS ETOFFÉE

En 2025, le France Services a accompagné plus de 4 000 usagers avec un taux de finalisation des accompagnements en 1 rendez-vous de plus de 94%.

En 2026, 2 nouveaux agents seront formés en tant que Conseiller France Services et l'organisation du service sera optimisée, afin de faire face à l'accroissement constant de la fréquentation.

La dotation versée par l'Etat passera de 45 K€ en 2025 à 47,5 K€ en 2026. Cette augmentation nous permet de financer la mise en place, depuis janvier 2026, d'une nouvelle permanence mensuelle, tenue par l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement), afin de proposer aux usagers une offre de service toujours plus complète et variée.

L'association Wimoov organise également, depuis février, une permanence hebdomadaire MobiliMEL, ayant pour objectif de faciliter les mobilités des personnes en démarche d'insertion professionnelle et des séniors.

UN SERVICE SENIORS, AVEC UNE PALETTE DE SERVICES CONTRE L'ISOLEMENT DES AINÉS

Le nombre de personnes âgées de plus de 62 ans inscrites au service Séniors continue sa progression en 2025 avec 1 390 cartes séniors attribuées, contre 1 363 en 2024.

Grâce à la recherche de financements complémentaires auprès du Département notamment, dans le cadre de la lutte contre l'isolement (+ 2K€ en 2025, 8 K€ attendus en 2026), l'offre de services à destination de nos aînés a été maintenue à un très haut niveau de qualité (sortie au château de Chantilly avec repas et spectacle équestre inclus, par exemple).

Néanmoins, la politique séniors municipale nécessite une refonte afin de s'adapter au vieillissement de la population.

UN NOUVEAU PROJET SOCIAL A CONSTRUIRE POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE

L'année 2026 sera une année charnière pour l'Espace de vie sociale avec le renouvellement de son projet social.

Des groupes d'échanges de pratiques et des comités de pilotage auront lieu tout au long de l'année, afin de réaliser le bilan du précédent projet et définir, de manière concertée, les objectifs du prochain projet, au plus près des besoins des habitants.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en place, pour la 1ère fois, d'un séjour famille durant le mois d'août.

Les familles sont accompagnées dans une logique de parcours et d'autonomisation dans l'organisation de vacances en famille.

UN SERVICE LOGEMENT EN PREMIERE LIGNE

L'année 2025 a été marquée par la livraison des 8 logements Octave destinés aux personnes âgées et incluant un service d'accompagnement, mais aussi par l'inauguration du béguinage Lili Keller-Rosenberg et de la Résidence Timon Dupire.

En tant que point d'accueil labellisé, le service logement a enregistré 630 demandes de logements. Plus de 100 demandes ont abouties, malgré la baisse du nombre de nouveaux logements créés et une faible rotation dans le parc social existant.

SERVICES RATTACHES A LA DIRECTION GENERALE

Au-delà des sujets RH et de prévention des risques professionnels déjà traités plus haut, d'autres thématiques sont portées en direct par la Direction Générale, c'est le cas du secrétariat général, de la communication interne, du handicap et de la santé ou encore de la police municipale.

En matière de communication interne, 2025 s'est avérée une année particulièrement faste. Ainsi une newsletter interne est adressée chaque mois aux agents, des portraits d'agents sont régulièrement diffusés et un livret d'accueil a vu le jour. L'année 2026 sera celle de la mise en place d'un site intranet et du déploiement d'une véritable procédure d'accueil.

Au niveau du secrétariat général, un travail de toilettage a été mené en 2025 sur les pouvoirs conférés par le Conseil municipal au Maire ou sur les décisions municipales. 2026 sera l'année de l'installation du nouveau Conseil municipal. Un effort va être porté sur l'accueil des nouveaux élus avec la mise en place d'un guide dédié, leur formation pour favoriser une opérationnalité immédiate et leur dotation informatique pour tendre vers davantage de dématérialisation.

En matière de handicap, la ville continuera sa progression en matière d'accessibilité et de confort de vie pour les personnes en situation de handicap tout en accompagnant au mieux ses agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Le téléthon et la semaine du handicap continueront également de rythmer l'année sur cette thématique majeure.

La lutte contre les différents cancers à travers des événements visant à sensibiliser la population et la politique de lutte contre le tabac resteront des piliers de la politique de santé. Sur ce dernier point, les espaces sans tabac se développeront notamment aux abords des écoles.

Enfin, en matière de sécurité, la vidéo-protection aura vocation à se renforcer tout comme notre partenariat avec le CMSU (Centre métropolitain de supervision urbaine). La lutte contre la vitesse excessive, la sécurité de nos enfants aux abords des écoles, la sécurisation des événements organisés par la ville, le respect des règles de stationnement ou encore le traitement des incivilités du quotidien resteront des sujets majeurs.

3.4.4. Les grands projets 2026

Nous engagerons cet exercice budgétaire par le lancement d'études de maîtrise d'œuvre visant à préciser le périmètre des grands projets :

- Maîtrise d'œuvre pour la dernière phase des travaux de la Collégiale estimés à 2M€ : la création des vitraux, la maçonnerie des façades nord et ouest, la vérification complète de la toiture, les façades et la toiture de la sacristie, la voûte, les chapelles rayonnantes du déambulatoire, les toiles tendues du chœur...
- Maîtrise d'œuvre pour la démolition-reconstruction de la salle de sport DUROT souhaitée dans un cadre vertueux, exemplaire (salle de sport à énergie positive) en lien avec les associations sportives concernées,
- Maîtrise d'œuvre pour la sectorisation, en appui sur la carte scolaire et dans un contexte de baisse des effectifs. L'objectif est de disposer d'un état des lieux actualisé des classes existantes, ainsi que d'une projection des besoins à court et à moyen terme, en tenant compte des livraisons de nouveaux logements et des évolutions constatées.

Par ailleurs, un marché public pourra être préparé sous une approche globale à l'échelle de la commune et de ses quartiers concernant les aires de jeux souhaitées par la population.

De même, nous précisons la réflexion sur la poursuite de l'aménagement du Parc de la Ramie (aire de jeux, skate-park, agrès sportifs, ferme d'éco-pâturage, parc canin...) ; avec la volonté d'en faire un espace à vocation familiale.

Comme à son habitude, la commune veillera à définir précisément le périmètre de ces grands projets, à en établir le chiffrage et à constituer les dossiers de demande de subventions nécessaires à leur cofinancement.

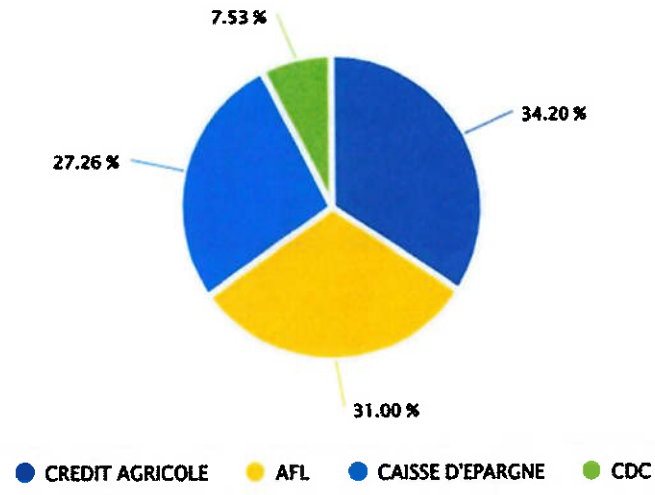
3.5. L'endettement

La commune dispose d'un niveau d'endettement sain, même si le ratio de désendettement s'altère en 2025 du fait de la mobilisation de l'emprunt souscrit fin 2024 pour atteindre 4,8 années (contre 2,8 en 2024). Un emprunt d'1,9 M€ est envisagé en 2026 pour soutenir nos investissements.

S'élevant à 5,8 M€ (7,1 M€ à venir avec l'emprunt de 2026 et la prise en compte du remboursement du capital de 600K€ environ par an), le stock de dette de la commune est diversifié avec 4 prêteurs différents, à ce jour :

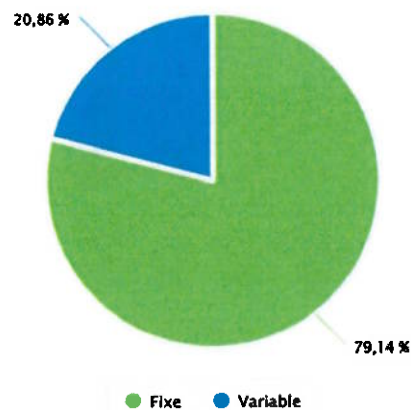
- Crédit Agricole,
- AFL Banque,
- Caisse d'Épargne,
- Caisse des dépôts et consignations.

Répartition par prêteur



Et sécurisé : La dette est indexée sur taux fixe à 79 % et sur taux variable à 21 %.

Dette par type de risque



En matière de dette, il convient de comparer la situation de Seclin avec les communes de la même strate. Si l'on s'appuie sur le rapport présenté par Finance Active lors du Conseil Municipal du 6 février 2026, on constate que l'encours de dette par habitant atteint à Seclin en 2024 : 357,34€ par habitant contre 823,92€ par habitant dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants (Observatoire comparatif OGFL 2024).

Au 31 décembre 2025, notre encours de dette atteint environ 6M€. Le taux moyen de nos emprunts est de 2,20%. La durée de nos emprunts ne dépasse pas 15 ans. Dans les communes de la strate les taux atteignent en moyenne 3,55% sur une durée moyenne de 21 ans

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

SLO

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE

3.6 Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité.

Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

Les préconisations sont de laisser environ 2 mois de trésorerie dans ce « bas de laine », soit 2 250 000 € pour la ville de Seclin.

En 2025, le fonds de roulement atterrissait à 4,6 millions d'€.

Les projections 2026 donnent un fonds de roulement à 2,5 millions d'€ donc tout à fait conforme aux préconisations.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D1_CM03042026-DE



Conclusion

En termes de fonctionnement, la ville a réussi le pari de contenir ses dépenses et de maintenir ses recettes à flot tout en gardant des services de qualité pour les Seclinoises et Seclinois.

Côté investissement, le chantier de la salle de spectacles (et le pic d'investissement afférent) arrive à son terme. Avec elle, d'autres projets importants pour la ville ont été menés à bien durant tout ce mandat. La recherche du moindre € de subvention et le fonds de roulement, patiemment alimenté, depuis quelques années, ont permis d'éviter le plus possible, le recours à l'emprunt. Il reste néanmoins nécessaire à hauteur de 1,9 millions d'€, en 2026, pour terminer sereinement les projets entamés et ainsi pouvoir laisser de la place et de la trésorerie pour les projets du futur mandat.



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D2_CM03042026-DE

SLOW

Résultat des v
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.
VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE
Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN
David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE
Ségoène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE
Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségoène, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-fole
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D2_CM03042026-DE



22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, amendant l'article L.2122 du CGCT, et complétant les pouvoirs pouvant être conférés au Maire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil municipal de donner délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à un adjoint ou un conseiller municipal, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, de signer toutes décisions municipales,

Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

En exécution de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de certaines attributions sous réserve qu'il soit rendu compte, à chaque séance du Conseil municipal, des décisions prises.

Les 31 attributions pouvant être déléguées au Maire sont :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- 2- De fixer, quel que soit le montant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,
- 3- De procéder, dans la limite de 2 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations dont le prix ou l'évaluation (en cas de vente amiable) ou la mise à prix (en cas de vente par adjudication) indiqués sur la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sont inférieurs à 180 000€ (hors frais annexes éventuels),
- 16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas de figure, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus,
- 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux quel que soit le montant,
- 18- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19- De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

- 20- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000€,
- 21- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, et quelles que soient les conditions, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code,
- 22- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, quelles que soient les conditions,
- 23- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code,
- 24- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 25- D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,
- 26- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, en fonctionnement et en investissement, pour toute nature quel qu'en soit le montant,
- 27- De procéder au dépôt de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- 28- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,
- 29- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement,
- 30- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200€,
- 31- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De déléguer au Maire les pouvoirs suivants :

- 1	- 10	- 20	- 26
- 2	- 11	- 21	- 27

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

- 3	- 12	- 22	- 28
- 4	- 14	- 23	- 29
- 5	- 15	- 24	- 30
- 6	- 16	- 25	- 31
- 7	- 17	- 26	
- 8	- 19	- 27	

- De laisser au Conseil municipal les pouvoirs suivants :

- 9	- 18
- 13	

- De permettre à un adjoint ou un conseiller municipal, dans l'ordre du tableau, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, de signer toutes décisions municipales.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 28 VOIX POUR

ET 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseiller municipal délégué

Conseiller départemental

logement et aux affaires patriotiques



Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D3_CM03042026-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,

BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira, Adjoint.

VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte

HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique

TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie

VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier

DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel

SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D3_CM03042026-DE



22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 3

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026**

DÉSIGNATION DES ÉLUS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale est reconduit à douze, dont six élus devant être désignés par le Conseil municipal,

Considérant les candidatures présentées par les différents groupes du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De désigner les représentants de la collectivité comme suit :

- RACHEZ Marie-Chantal,
- DEMAERLE Céline,
- COOLS Claudette,
- STEVENAERT Marjorie,
- VANDENKERCKHOVE Didier,
- RIZZON Audrey.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Hervé CARLIER

Secrétaire de séance

Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotique



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D4_CM03042026-DE

SLOW

**Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Couteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.
VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE
Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN
David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE
Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DEGRAENE
Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier
DEGRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'insertion
 25. Modifications du tableau des effectifs
 26. Convention de recouvrement des produits locaux
 27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
 28. Règlement budgétaire et financier
 29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
 30. Adhésion de la commune au réseau Micro-fole
 31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
 32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D4_CM03042026-DE



22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 4

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026**

DÉSIGNATION D'ÉLUS
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient dans les procédures d'appels d'offres permettant de désigner, comme attributaire d'un marché ayant donné lieu à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, l'entreprise proposant « l'offre économiquement la plus avantageuse », c'est-à-dire l'offre la plus performante au regard des critères de choix préalablement définis dans cet avis et dans le règlement de la consultation.

La CAO est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. Elle est obligatoire pour les procédures formalisées, pour lesquelles elle choisit le titulaire du marché.

Dans une commune de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée :

- Du Maire (Président) ou son représentant,
- De 5 membres du Conseil municipal.

Les membres sont désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de 5 suppléants.

Il est à noter que le représentant du Maire (désigné par arrêté municipal) ne doit pas être un membre de la CAO.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D4_CM03042026-DE

S'LO

Sont proposées les candidatures ci-après :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
BACLET Christian	HOGUET Dominique
LEBRUN Emmanuel	GAUDEFROY Stéphanie
VANDENBERGHE Brigitte	VANDENKERCKHOVE Didier
WEKSTEEN David	RACHEZ Marie-Chantal
PELLIZZARI Rachel	KOLAR Jérémie

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants selon les conditions citées ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Conseiller municipal délégué

logement et aux affaires patriotique



Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D5_CM03042026-DE



Résultat des v
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira, Adjoints.
VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

S'LO

ID : 059-215905605-20260403-D5_CM03042026-DE

22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 5****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026****DÉSIGNATION D'ÉLUS
COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de 9 membres, à savoir :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, Président,
- 8 commissaires (communes de plus de 2000 habitants).

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal.

La proposition du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms, soit 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Il est donc proposé de soumettre au Directeur Départemental des Services Fiscaux une liste de 32 noms, en plus du Maire ou de son représentant, parmi lesquels seront désignés 16 commissaires répartis dans les différentes catégories d'impositions locales :

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De soumettre au Directeur Départemental des Services Fiscaux une liste de 32 noms, en plus du Maire ou de son représentant, parmi lesquels seront désignés 16 commissaires répartis dans les différentes catégories d'impositions locales :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
BACLET Christian	HUGUET Caroline
CARLIER Hervé	LESCROART Daniel
LEGRAND Pierre	VANDENKERCKHOVE Didier
RACHEZ Marie-Chantal	LEBRUN Emmanuel
SPOTBEEN Michel	STEVENAERT Marjorie
VANDENBERGHE Brigitte	DEMAERLE Céline
RIZZON Audrey	DECRAENE Pierre
WEKSTEEN David	TOULOUSE Claude
BAZOS André	DERENCHY Daniel

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D5_CM03042026-DE

S'LO

COOLS Marcel	TIMMERMAN Sébastien
GAUDEFROY Pascal	VANDEBERGHE Michel
MASSET Jean-Marie	CAUCHOIS Laetitia
LEURS Frédéric	MAKSYMOWICZ Laurence
BUTTITTA Maxime	POPPE Jean-Denis
DUCHATEAU Mickaël	VANDEWOESTYNE Philippe
GABREL Cécile	COUVREUR Nicolas

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 28 VOIX POUR

ET 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotiques

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D6_CM03042026-DE

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026

S'LO

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est réuni en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.
VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE
Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN
David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE
Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE
Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-fole
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D6_CM03042026-DE

SLO

22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 6****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026****DÉSIGNATION D'ÉLUS**
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux intervient dans le cadre des services publics exploités en régie, ou que la collectivité confie à un tiers par convention de délégation de service public.

Cette commission est présidée par le Maire. Elle comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal la composition suivante :

- **Comme élus représentant le Conseil municipal :**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
BACLET Christian	LEGRAND Pierre
LEBRUN Emmanuel	CAUCHOIS Laetitia
STEVENAERT Marjorie	DEMAERLE Céline
SERRURIER Didier	RACHEZ Marie-Chantal
WEKSTEEN David	CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel	KOLAR Jérémie

- **Comme représentants locaux**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
BUTTITTA Maxime	FROMNTEL Adeline
WILSON Georges	DAGUENET Thierry
DEFOORT Benoit	DUCHATEAU Michaël

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'approuver la constitution de la commission telle que stipulée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D6_CM03042026-DE

S'LO

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotiques



Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D7_CM03042026-DE



Résultat des v
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,

BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira, Adjoints.

VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte

HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique

TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie

VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier

DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel

SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D7_CM03042026-DE

S'LO

22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 7****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026****DÉSIGNATIONS D'ÉLUS
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
ET A LA FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA SANTÉ, SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-7 à L251-10,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu les délibérations du conseil municipal du 8 juin 2022 et du conseil d'administration du CCAS en date du 7 juin 2022 fixant à douze les membres du comité social territorial commun à la ville de Seclin et au CCAS de Seclin, soit 6 représentants titulaires de la collectivité et 6 représentants titulaires du personnel

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De désigner les représentants de la collectivité comme suit :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CST	
CADART François-Xavier	RACHEZ Marie-Chantal
BACLET Christian	VANDENBERGHE Brigitte
CAUCHOIS Laetitia	VANDENKERCKHOVE Didier
LEBRUN Emmanuel	HOGUET Dominique
SERRURIER Didier	SPOTBEEN Michel
KOLAR Jérémie	SOULIERE Aurélie
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ A LA F3SCT	
CADART François-Xavier	RACHEZ Marie-Chantal
BACLET Christian	VANDENBERGHE Brigitte
CAUCHOIS Laetitia	VANDENKERCKHOVE Didier
LEBRUN Emmanuel	HOGUET Dominique
SERRURIER Didier	SPOTBEEN Michel
SOULIERE Aurélie	KOLAR Jérémie

Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Préfecture le :
 Et de la publication le :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance
Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotique



Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D8_CM03042026-DE



Résultat des v
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.
VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE
Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN
David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE
Ségoène, LAINÉ Émille, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE
Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségoène, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-fole
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D8_CM03042026-DE

SLO

22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 8

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 3 AVRIL 2026**

**DÉSIGNATION D'ÉLUS
 COMMISSION MUNICIPALES**

**Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,**

Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé la création de 5 commissions municipales, ainsi composées :

INTITULÉ	PÉRIMÈTRE	MEMBRES
COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DE GESTION	Finances Marchés publics Contrôle de Gestion	Christian BACLET Emmanuel LEBRUN Pierre LEGRAND Didier SERRURIER Marjorie STEVENAERT Pierre DECRAENE (suppléant : Jérémy KOLAR)
COMMISSION SÉNIORS, ACTION SOCIALE	Séniors, intergénérationnel Action sociale Politique de la ville	Marie-Chantal RACHEZ Hervé CARLIER Céline DEMAERLE Dominique HOGUET Didier VANDENKERCKHOVE Audrey RIZZON (suppléant : Rachel PELLIZZARI)
COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉ	Aménagement du territoire Urbanisme Développement durable Transition énergétique Mobilité Cadre de vie, travaux Grands projets	Olivier LEMAITRE Nicolas COUVREUR Caroline HUGUET Brigitte VANDENBERGHE Ségoène VANPOUILLE Pierre DECRAENE (suppléant : Rachel PELLIZZARI)

Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Préfecture le :
 Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D8_CM03042026-DE

S'LO

COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF, RESTAURATION SCOLAIRE	Petite enfance, enfance, Maison des 1000 premiers jours Affaires scolaires Restauration ALSL/Colonies Conseil Municipal des Enfants Parcours vers l'autonomie des 16-25 ans	Stéphanie GAUDEFROY Laetitia CAUCHOIS Claudette COOLS Francine FRERE Daniel LESCROART Rachel PELLIZZARI (suppléant : Aurélie SOULIERE)
COMMISSION ATTRACTIVITÉ	Sport Culture Vie associative, fêtes et cérémonies Développement territorial, Mécénat, Commerce	François-Xavier CADART Amira EL MESSAOUDI Emilie LAINÉ Pierre LEGRAND Laurence MAKSYMOWICZ Didier SERRURIER Michel SPOTBEEN Sébastien TIMMERMAN Philippe VANDEWOESTYNE David WEEKSTEEN Aurélie SOULIERE Jérémie KOLAR (suppléants : Pierre DECRAENE et Audrey RIZZON)

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De créer 5 commissions municipales, et de les composer comme stipulé ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotique



Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D9_CM03042026-DE



Résultat des v
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
Adjoints.

VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE
Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN
David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE
Ségolène, LAINÉ Émilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE
Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel
SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D9_CM03042026-DE



22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 9

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026**

DÉSIGNATION D'ÉLUS
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL DES HAUTS DE
FLANDRE DE SECLIN**

Vu l'article R421-14 du Code de l'éducation,
Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

Le conseil d'administration des collèges et lycées comprend, entre autres, deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De désigner les membres ci-après, pour siéger au Conseil d'administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
LESCROART Daniel	DEMAERLE Céline
RACHEZ Marie-Chantal	HOGUET Dominique

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseiller municipal délégué
logement et aux affaires patriotique

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative





VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D10_CM03042026-DE

S'LO

Résultat des v Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 avril 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Hervé CARLIER

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Présents : 27

CADART François-Xavier, Maire,

BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAITRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira, Adjoints.

VANDEWOESTYNE Philippe, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENBERGHE Brigitte, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David, LEBRUN Emmanuel, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline, TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE Ségolène, LAINÉ Emilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés : 6

COOLS Claudette, procuration à VANDENBERGHE Brigitte

HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique

TIMMERMAN Sébastien, procuration à GAUDEFROY Stéphanie

VANPOUILLE Ségolène, procuration à CADART François-Xavier

DECRAENE Pierre, procuration à PELLIZZARI Rachel

SOULIERE Aurélie, procuration à KOLAR Jérémie

Délibérations soumises au vote :

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Délégations du Conseil municipal au Maire
3. Désignation d'élus – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
4. Désignation d'élus – commission d'appel d'offres
5. Désignation d'élus – commission communale des impôts directs
6. Désignation d'élus – commission consultative des services publics locaux
7. Désignation d'élus – représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail
8. Désignation d'élus – commissions municipales
9. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du lycée professionnel des Hauts de Flandre de Seclin
10. Désignation d'élus – Conseil d'Administration du collège Jean Demailly de Seclin
11. Désignation d'élus – Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
12. Désignation d'élus – Conseil de vie locale de l'EHPAD les Augustines
13. Désignation d'élus – SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
14. Désignation d'élus – Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance
15. Désignation d'élus – Syndicat de Création et de Gestion de la Fourrière des Animaux
16. Désignation d'élus – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal
17. Délibération fixant les indemnités de fonction des élus
18. Délibération fixant les majorations des indemnités de fonction des élus
19. Déplacements du Maire dans l'exercice ordinaire du mandat
20. Budget alloué à la formation des élus – 2026
21. Les droits à absences des élus locaux
22. Délibération portant création d'emploi de directeur de cabinet
23. Recrutement et rémunération des vacataires

24. Création d'emplois et recrutement en Contrat d'
25. Modifications du tableau des effectifs
26. Convention de recouvrement des produits locaux
27. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
28. Règlement budgétaire et financier
29. Restauration de la collégiale Saint Piat – aide financière attribuée à la commune par la Fondation du Patrimoine
30. Adhésion de la commune au réseau Micro-folie
31. Complément à la délibération n°34 du 2 décembre 2025 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin, sis 28 rue Guy Moquet à Seclin précisions sur la division en volumes et prise en compte de l'avis des domaines
32. Cession d'un véhicule accidenté à notre assureur

Résultat des votes :

N°	Résultat des votes	Détail des votes
1	Débat tenu	
2	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 ABSTENTIONS (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
3	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
4	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
5	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
6	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
7	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
8	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
9	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
10	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
11	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
12	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
13	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
14	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
15	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
16	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
17	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
18	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
19	Voté à la majorité	27 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie) CADART François-Xavier ne prenant pas part au vote
20	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
21	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 059-215905605-20260403-D10_CM03042026-DE

S²LO

22	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
23	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
24	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
25	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
26	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
27	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
28	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
29	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
30	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.
31	Voté à la majorité	28 VOIX POUR. 5 VOIX CONTRE (PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, JOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre, SOULIERE Aurélie)
32	Voté à l'unanimité	33 VOIX POUR.

Fin du conseil municipal : 20H39

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 10

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2026**

DÉSIGNATION D'ÉLUS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN DEMAILLY DE SECLIN

Vu l'article R421-14 du Code de l'éducation,
Vu le Conseil municipal d'installation du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

Le conseil d'administration des collèges et lycées comprend, entre autres, deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De désigner les membres ci-après pour siéger au Conseil d'administration du collège Jean Demailly :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
GAUDEFRY Stéphanie	WEKSTEEN David
LAINÉ Emilie	COOLS Claudette

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Hervé CARLIER

François-Xavier CADART

Secrétaire de séance

Maire de SECLIN

Conseiller municipal délégué

Conseiller départemental

logement et aux affaires patriotique



Vice-président aux Sports et à la vie associative